

VILLE DE NEUCHÂTEL

CONSEIL GÉNÉRAL
35^{ème} SEANCE

37^{ème} période administrative 2016-2020

Année 2019-2020

Lundi 9 décembre 2019, à 18h30
à l'Hôtel de Ville

Présidence de M. Alexandre Brodard (PLR), président.

Y compris le président, 38 membres sont présents : Mmes et MM. Jules Aubert (PLR), Jean-Charles Authier (PLR), Isabelle Bellaton (PLR), Jérôme Bueche (PLR), Patricia Burger (VL/PDC), François Chédel (PopVertSol), Julie Courcier Delafontaine (Soc), Antoine de Montmollin (Soc), Patrice de Montmollin (Soc), Nicolas de Pury (PopVertSol), Hélène Dederix Silberstein (PopVertSol), Jean Dessoulavy (VL/PDC), Philippe Etienne (PLR), Michel Favez (PopVertSol), Sahar Ghaleh Assadi (Soc), Jonathan Gretillat (Soc), Sylvie Hofer-Carbonnier (VL/PDC), Timothée Hunkeler (Soc), Gabriele Jeanneret (Soc), Mirko Kipfer (PLR), Johanna Lott Fischer (PopVertSol), Yves-Alain Meister (PLR), Isabelle Mellana Tschoumy (Soc), Frédérique Mouchet (PLR), Jacqueline Oggier Dudan (PopVertSol), Charlotte Opal (PopVertSol), François Pahud (VL/PDC), Dimitri Paratte (PopVertSol), Morgan Paratte (Soc), Anne Dominique Reinhard (Soc), Jean-Luc Richard (PopVertSol), Catherine Schwab (Soc), Christophe Schwarb (PLR), Mariachiara Vannetti (Soc), Joël Zimmerli (PLR), Benoît Zumsteg (PLR), Martha Zurita (PopVertSol).

Excusés : Mme et MM. Nadia Boss (PLR), Baptiste Hurni (Soc), Stéphane Studer (PopVertSol).

Le Conseil communal était représenté par M. Thomas Facchinetti (Soc), président, Mme Violaine Blétry-de Montmollin (PLR), vice-présidente, Mme Christine Gaillard (PopVertSol), M. Fabio Bongiovanni (PLR), et Mme Anne-Françoise Loup (Soc), membres.

PROCÈS-VERBAL

Les procès-verbaux des 32^{ème} et 33^{ème} séances, des lundis 23 septembre et 28 octobre 2019, disponibles sur le site internet de la Ville, sont adoptés, sous réserve des amendements à remettre à la Chancellerie d'ici à la prochaine séance.

Le procès-verbal de la 34^{ème} séance, du lundi 11 novembre 2019, sera adopté ultérieurement.

LECTURE DE PIÈCES

A ce chapitre, le président, **M Alexandre Brodard**, mentionne :

1. Lettre de Mme Isabelle Bellaton (PLR) annonçant sa démission du Conseil général avec effet au 31 décembre 2019. Le Président en donne lecture.
2. Envoi d'une invitation au vernissage du guide « L'Hôtel de Ville de Neuchâtel », le mercredi 27 novembre 2019, à 17h30 au Péristyle de l'Hôtel de Ville.
3. Information concernant des billets pour le match de football M21 Suisse-France, le mardi 19 novembre à 19h00 à la Maladière.
4. Envoi d'un document du Conseil communal intitulé « Programme d'impulsion et de domiciliation à l'appui du budget 2020 et suivants du Conseil communal ».
5. Envoi d'une invitation aux membres du Bureau du Conseil général à la réception officielle de la Ville de Neuchâtel concernant le Championnat du monde féminin de unihockey, le vendredi 13 décembre 2019, à 14h00, à l'Hôtel de Ville de Neuchâtel.
6. Envoi d'une invitation des Conseils communaux de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin à une séance d'information concernant le lancement du projet de construction de la nouvelle commune, le mardi 10 décembre 2019 à 19h00 à Peseux.
7. Envoi d'une précision concernant la page 26 du rapport 19-203 de la Commission financière concernant le budget 2020.
8. Lettre de M. Nando Luginbühl (socialiste) annonçant sa démission du Conseil général avec effet au 30 novembre 2019. Le Président en donne lecture.
9. Arrêté du Conseil communal du 4 décembre 2019 proclamant élue membre du Conseil général Mme Sahar Ghaleh Assadi (socialiste) en remplacement de M. Nando Luginbühl, démissionnaire.

10. Lettre de M. Joël Zimmerli (PLR) annonçant sa démission du Conseil général avec effet au 31 décembre 2019. Le Président en donne lecture.
11. Dépôt sur les pupitres de la réponse du Conseil communal à l'interpellation 19-613 du groupe PLR intitulée « Projets immobiliers, à trop vouloir en faire, plus rien ne sort de terre ? ».
12. Changement de président du groupe socialiste au Conseil général pour l'année 2020 : Mme Isabelle Mellana Tschoumy, présidente, en remplacement de M. Jonathan Gretilat.
13. Envoi de la réponse du Conseil communal à l'interpellation 19-611 du groupe Vert'libéraux/PDC intitulée « Le hockey sur glace féminin discriminé ? ».

Communiqués de presse

- De la Direction de l'urbanisme intitulé « L'Hôtel de Ville de Neuchâtel enfin raconté ! ».
- Des Conseils communaux de Corcelles-Cormondèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin relatif à une décision qui ouvre la voie à la création de la plus grande commune du canton.
- Du Conseil communal intitulé « Pour une ville attractive et tournée vers l'avenir ».
- De la Direction de l'économie intitulé « Neuchâtel se prépare à vivre la magie de Noël ».
- Des arrondissements d'état civil de Cressier, Hauterive et Neuchâtel intitulé « Un office d'état civil unique pour le Littoral Est ».
- De la Région Neuchâtel Littoral intitulée « 25'000 francs pour soutenir des projets d'envergure supra-communale ».
- De la Direction de la sécurité intitulé « Une maison du sauvetage sur le lac au Nid-du-Crô ».



Réponse du Conseil communal à l'interpellation 19-611 du groupe Vert'libéraux/PDC intitulée « Le hockey sur glace féminin discriminé ? »

(Du 25 novembre 2019)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 10 juillet 2019, le groupe Vert'libéraux/PDC, par Mme Sylvie Hofer-Carbonnier et consorts, a déposé une interpellation intitulée « Le hockey sur glace féminin discriminé ? », dont le texte ci-dessous tient lieu de développement écrit :

« Le Conseil communal est prié d'expliquer pourquoi le club féminin de hockey sur glace Neuchâtel Hockey Academy doit payer des heures de glaces au plein tarif pour ses juniors, alors que les deux principaux autres clubs utilisant les patinoires du Littoral, eux, ne sont pas tenus de le faire.

Nous posons cette question pour la raison suivante : malgré des interventions répétées auprès du Conseil communal, du Service des sports et du Comité de direction des Patinoires du Littoral, il semble que le club féminin de hockey sur glace Neuchâtel Hockey Academy soit victime d'un ostracisme anti-juniors filles qui, s'il est avéré, choque le groupe Vert'libéraux/PDC.

En effet, selon les informations qui nous sont parvenues, trois clubs principaux utilisent les patinoires du Littoral :

- le HC Université Neuchâtel, qui paie la glace au tarif usuel pour sa première équipe et qui dispose de la gratuité pour toutes ses équipes juniors (environ 8 équipes) ;

- le Club des patineurs (patinage artistique), qui n'a pas de mouvement junior en tant que tel, car il fonctionne par groupes à niveaux et non par classe d'âge. Ce club dispose d'un rabais (dont le chiffre exact ne nous est pas connu) qui est proportionnel au nombre de ses juniors ;

- la Neuchâtel Hockey Academy (NHA), qui paie toutes ses heures de glace au tarif usuel, alors que ce club compte plus de 65% de juniors. En plus de l'équipe phare qui évolue en Swiss Women's Hockey League A, le club aligne deux autres équipes en championnat, composées très majoritairement de jeunes joueuses de moins de 20 ans.

Il nous a été dit que le Comité de direction des patinoires du Littoral se refusait à accorder la gratuité aux juniors de la NHA, car cette dernière ne dispose pas d'un mouvement junior. A de très nombreuses reprises, la NHA a pourtant expliqué aux décideurs concernés qu'il n'y a pas d'équipes juniors dans le hockey féminin tel qu'il se pratique en Suisse. En cela, la situation est très similaire à celle du Club des patineurs.

Pire : il aurait même été dit à la NHA que les patinoires du Littoral ne pouvaient pas se permettre de réduire leurs recettes suite aux problèmes financiers causés par la faillite du Café des Amis. Autrement dit, les juniors de la NHA devraient payer leurs heures de glace en raison des erreurs stratégiques d'un autre club.

A partir de là, notre groupe souhaite savoir :

1. si les informations qui lui sont parvenues sont exactes, et, le cas échéant, lesquelles ne le sont pas ?

2. si tout ou partie de ces informations sont avérées, pourquoi les autorités concernées se sont-elles régulièrement opposées à une solution pourtant déjà appliquée à un autre club (patinage artistique) ? Que pense le Conseil communal de cette situation ? Et, enfin, quand et comment cette situation sera-t-elle corrigée pour traiter de manière équitable les clubs utilisant la patinoire? »

La présente réponse est apportée également par écrit en application de l'article 57 du Règlement général.

1. Introduction

Les interpellateurs s'inquiètent d'une inégalité de traitement entre le hockey féminin et le hockey masculin. De son côté, Neuchâtel Hockey Academy, suite à plusieurs contacts préalables au niveau administratif, a adressé un courrier le 18 juin 2019 à la Direction des sports en motivant une demande de réduction des tarifs de glace pour leurs équipes. Celui-ci a été transmis au Comité de direction du Syndicat intercommunal des patinoires (SIPLN) comme objet de sa compétence.

Le Comité de direction du SIPLN a entamé la réflexion, dès fin 2018, en vue d'une révision générale des tarifs de location des patinoires afin de s'adapter à l'évolution de la situation des clubs utilisateurs. Dans ce contexte, il s'agissait aussi de corriger la situation plus spécifique et peu équitable envers Neuchâtel Hockey Academy.

2. Neuchâtel Hockey Academy et le hockey féminin en Suisse

L'équipe féminine de hockey sur glace de Neuchâtel, surnommée « Les Hirondelles du Littoral » a été créée en 1999 au sein du HC Université Neuchâtel. Lors de sa première saison, l'équipe a participé au championnat de ligue C féminine dans le groupe Suisse Romande.

L'équipe des Hirondelles s'est transformée, au fil des années, en une véritable section féminine au HC Université Neuchâtel. Des joueuses de toutes les régions de Suisse romande, de Suisse allemande, parfois même du Tessin, portaient les couleurs de la section féminine de Neuchâtel.

L'intérêt des jeunes filles et des femmes pour la discipline du hockey a incité la section à créer une deuxième équipe à l'aube de la saison 2009/2010. La première équipe, quant à elle, a atteint son objectif d'ascension en ligue nationale A en 2010 et ne l'a plus quittée depuis.

L'année 2016 a été une période de transition dans l'histoire des Hirondelles puisqu'il a été décidé d'un commun accord avec le HC Université Neuchâtel que les équipes féminines se sépareraient de

leur club d'origine pour des raisons d'organisation et d'efficacité. Neuchâtel Hockey Academy a ainsi été fondé. Il regroupe exclusivement des joueuses féminines de hockey sur glace.

Avec le but de pouvoir continuer d'intégrer des filles de tous niveaux, le club a créé une troisième équipe en 2017. A ce jour, Neuchâtel Hockey Academy regroupe ainsi trois formations réparties dans les championnats de ligue nationale A, de ligue nationale C et de ligue nationale D.

A l'échelle nationale, le développement du hockey féminin est perceptible ces dernières années, mais il n'est toutefois pas suffisant selon les appréciations de la Fédération nationale et des Associations cantonales pour y instituer des championnats adaptés exclusivement à des catégories « juniors ». En effet, le nombre de membres actives âgées de moins de 20 ans n'est pas assez élevé pour organiser des compétitions propres aux filles et adolescentes.

Par voie de conséquence, les jeunes hockeuses sont contraintes d'évoluer dans des championnats avec des équipes composées également de personnes adultes, ce qui n'est pas le cas pour les garçons et adolescents. Neuchâtel Hockey Academy n'a ainsi pas d'équipe junior.

3. Principes de tarification

Pour rappel, le Comité de direction des patinoires du Littoral est composé de six membres, soit :

- Trois membres proposés par la Commune de Neuchâtel.
- Deux membres proposés par les Communes situées à l'ouest de Neuchâtel.
- Un membre proposé par les Communes situées à l'est de Neuchâtel.

Sur la base d'une convention signée entre le Syndicat intercommunal des patinoires et la Ville de Neuchâtel, le Service des sports est mandaté depuis janvier 2013 pour assurer notamment la gestion des affaires courantes, l'établissement du budget et la tenue des comptes des patinoires.

Les principes et règles de tarification sont de la compétence et fixés par le Comité de direction du SIPLN.

3.1 Etat de situation

Comme pour le régime en vigueur au sein de la Ville de Neuchâtel, le règlement tarifaire au sein du Syndicat intercommunal des patinoires prévoit la gratuité pour toutes les catégories d'équipes juniors. Celles du HC Université Neuchâtel bénéficient ainsi de la gratuite au même titre que les autres disciplines sportives d'équipes.

De son côté, contrairement au hockey, le club des patineurs ne dispose pas d'équipe adulte ou junior. Les patineurs s'entraînent en effet par niveau et non par âge. Le Comité de direction avait dès lors, il y a longtemps déjà, opté pour une tarification adaptée permettant un rabais proportionnel au nombre de patineurs de moins de 20 ans. Ce système ne peut cependant pas être transposé tel quel aux sports d'équipe pour des motifs de cohérence d'ensemble. En effet, il y a de nombreux cas où des clubs sportifs d'élite, professionnels, semi-professionnels ou amateurs, jouent dans des ligues supérieures en y intégrant ponctuellement ou régulièrement des juniors. Il faudrait alors consentir à chaque fois un rabais de location pour l'utilisation des infrastructures sportives au prorata du nombre de juniors.

C'est donc dans ce contexte que Neuchâtel Hockey Academy, qui n'a pas d'équipe junior, s'est retrouvé de fait pénalisé par rapport au système de tarification en vigueur en ne bénéficiant pas de la gratuité de glace jusqu'à aujourd'hui. Dès lors, une solution d'ensemble cohérente a été recherchée par le Comité de direction du SIPLN pour résoudre la problématique.

3.2 Nouvelle tarification générale en 2020

L'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2020, de la nouvelle péréquation financière verticale prévoit que 25% du montant total de 6 millions de francs alloué à la Ville de Neuchâtel soit dévolu aux Syndicats intercommunaux sports et culture, soit 1,5 million de francs annuel pour la législature 2020-2023. Cette somme permettra de les consolider et les promouvoir en réduisant le montant de la charge du déficit à répartir entre les communes membres ainsi que de leur donner la possibilité de maintenir, améliorer ou étendre les prestations en faveur du public et des usagers.

Les communes membres des trois Syndicats concernés du littoral (patinoires, anneau d'athlétisme et théâtre du Passage) se sont accordées sur le principe et la répartition quadriennale de ce montant de 1,5 million

de francs lié à la péréquation financière verticale. Dans ce cadre, une quote-part de 507'460 francs a été prévu pour le Syndicat des patinoires.

Dès lors, le Comité de direction des patinoires a élaboré un budget pour l'exercice 2020 qui tient compte à la fois d'une réduction de déficit pour l'ensemble des communes de l'ordre 240'000 francs par rapport au budget 2019 et d'une baisse des tarifs de glace de 50% pour les clubs par rapport au règlement tarifaire actuellement en vigueur. La nouvelle grille prévoit également un ajustement de la tarification corrigeant la situation pénalisante pour Neuchâtel Hockey Academy concernant ses juniors. Dès le 1^{er} janvier 2020, seules les équipes féminines de Neuchâtel Hockey Academy engagées dans des championnats de ligue nationale A et/ou B seront soumises au versement d'un loyer pour l'utilisation de la glace ; les équipes impliquées dans les championnats de ligues « inférieures » (C et D) disposeront gratuitement de la glace pour les entraînements et les matchs.

Cette solution a été présentée préalablement par le Comité de direction du SIPLN aux dirigeants du club Neuchâtel Hockey Académie lors d'une rencontre le 4 septembre 2019. Le club s'est déclaré satisfait et a exprimé ses remerciements.

Le Conseil intercommunal du Syndicat des patinoires a adopté, à l'unanimité et une abstention, le budget 2020 ainsi que la nouvelle grille tarifaire lors de sa séance du 24 septembre 2019.

4. Conclusion

Comme Neuchâtel Hockey Academy ne dispose pas d'équipe junior pour des raisons liées à l'organisation du hockey féminin en Suisse, il ne bénéficiait pas de gratuité jusqu'à aujourd'hui. Pour corriger cette situation spécifique pénalisante, une solution adéquate, applicable dès le 1^{er} janvier 2020, a été trouvée par le Syndicat intercommunal des patinoires, compétent en la matière, dans le cadre de l'élaboration de son budget 2020 et de la nouvelle tarification générale, adopté à l'unanimité fin septembre 2019.

Ainsi, dès 2020, Neuchâtel Hockey Academy bénéficiera doublement de cette nouvelle tarification par la baisse significative des tarifs de location et par la gratuité pour ses équipes évoluant dans les ligues C et D du hockey féminin.

Séance du Conseil général - Lundi 9 décembre 2019

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre acte de la présente réponse à l'interpellation n°19-611.

Neuchâtel, le 25 novembre 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol



Réponse du Conseil communal à l'interpellation n°19-613 du groupe PLR intitulée «Projets immobiliers, à trop vouloir en faire, plus rien ne sort de terre?»

(Du 2 décembre 2019)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 23 septembre 2019, le groupe PLR, par M. Joël Zimmerli a déposé l'interpellation écrite n°19-613, inscrite pour la première fois, à l'ordre du jour du Conseil général lors de la séance du 28 octobre 2019, intitulée «Projets immobiliers, à trop vouloir en faire, plus rien ne sort de terre?» dont le contenu est le suivant:

«La motion 19-304 qui demande d'étudier la possibilité de valoriser et d'exploiter les terrains entre la rue des Saars et le bord du lac pour un développement urbanistique est pleine de sens surtout si l'on entend favoriser la densification urbaine, offrir des logements de qualité et faire (re)venir des contribuables.

Cette étude ne doit toutefois pas faire oublier que les projets immobiliers connus et en cours en ville de Neuchâtel sont extrêmement nombreux mais, et c'est la raison de cette interpellation, peinent véritablement à se réaliser concrètement. Nous pensons ici en particulier aux projets BellaVista (ex. Metalor), Les Gouttes d'Or, Tivoli Sud, Les anciens Abattoirs, les Portes-Rouges ou encore Jeanne-de-Hochberg.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal de nous fournir un état de situation détaillé des grands projets immobiliers en cours et la priorité qu'il entend donner à chacun pour les mener à bien. Pour chaque projet (liste ci-dessus non exhaustive), nous souhaitons obtenir ou connaître:

- 1) La date de lancement du projet et le(s) nom(s) du(des) maître(s) d'ouvrage*
- 2) Le nombre de logements prévus*
- 3) Le nombre d'oppositions encore à lever et, cas échéant, à quel niveau elles se situent*
- 4) Une information succincte et factuelle expliquant pourquoi le projet prend autant de temps à se concrétiser et les raisons d'un éventuel blocage*
- 5) La date envisageable de début des travaux et celle d'emménagement des futurs habitants*
- 6) La priorité donnée par le Conseil communal au projet et les efforts qu'il entend fournir pour le faire aboutir*

Nous remercions d'avance le Conseil communal des informations et explications fournies.»

Le texte de l'interpellation valant développement écrit, la présente réponse est également apportée par écrit, en application de l'article 57 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel.

En préambule, il convient de remarquer que l'horizon-temporel relativement long de l'urbanisme et des projets urbains diffère du temps plus court des projets architecturaux, pour lesquels il incombe à la Ville de traiter les demandes de permis de construire. En effet, dans le cadre de demandes de permis de construire, les aspects urbanistiques ont été planifiés en amont et adoptés, dans le cadre du plan d'aménagement communal, d'un plan spécial et /ou d'un plan de quartier. Il sont élaborés une fois pour toutes et portent sur un temps long (une trentaine d'années pour un plan directeur).

Lorsqu'il s'agit de partir de zéro, par exemple dans le cas d'une zone où le règlement interdit la construction de logements, il faut d'abord une modification du plan d'aménagement communal ou une planification de détail ad hoc. C'était le cas par exemple dans le secteur des Portes-rouges en zone d'activités jusqu'en 2016 et désormais en zone mixte. Il s'agit d'une procédure assez étendue puisqu'elle s'accompagne de nombreuses vérifications, en particulier concernant le respect du cadre environnemental, et d'un processus de validation complexe entre Ville et

Canton. Ces opérations doivent avoir été effectuées avant le dépôt de toute demande de permis de construire pour un projet concret. Le temps long des projets est aussi la conséquence des procédures juridiques liées aux oppositions dans le cadre des différentes phases d'enquête publique.

Malgré tout, certains projets peuvent avancer assez rapidement, comme ce fut le cas pour le quartier de Draizes-Bourgogne réalisé en 5 ans avec l'élaboration d'un Plan de quartier, ou encore Microcity réalisé en 3 ans avec un Plan de quartier et un concours. La nouvelle procédure permise par la version actualisée de la LCAT entrée en vigueur au 1er mai 2019, permettant l'élaboration de plans spéciaux équivalant à un permis de construire, devrait permettre de raccourcir le développement de certains projets pour lesquelles cette procédure pourrait être opportune. Elle sera appliquée pour la première fois sur le territoire communal avec le plan spécial des Portes-Rouges 55 (transformation du bâtiment de la Coop à l'avenue des Portes-Rouges).

La liste des projets urbanistiques synthétisant les informations demandées est annexée à la présente réponse.

C'est dans cet esprit que nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la réponse à l'interpellation n°19-613.

Neuchâtel, le 2 décembre 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol

1. BellaVista (ancienne friche de l'usine Metalor)	
Type de projet	Privé, avec la volonté de créer des logements sur une zone où cet usage était interdit.
Rôle de la Ville dans la conduite du projet	En amont du projet, la Ville a eu l'obligation d'établir un plan directeur sectoriel (planification directrice liant les Autorités entre elles) à l'échelle du quartier des Portes-Rouges, pour assurer un développement cohérent du quartier, puis d'une modification du Plan d'aménagement communal pour transcrire les objectifs du plan directeur sectoriel en des règles imposables aux tiers. Il s'est agi de transformer la zone d'activités en une zone mixte où il est possible de créer des logements. La modification du Plan d'aménagement communal a fait l'objet d'une opposition, dont le traitement et le retrait a pris plusieurs mois. Depuis, la Ville suit et accompagne le projet architectural et a traité les oppositions au projet de construction. Elle n'a pas de rôle dans la conduite du projet de construction.
Date de lancement / nom du maître d'ouvrage / mise à l'enquête	Propriétaire du terrain: Meteor Developpements SA La demande de permis de construire a été déposée en juillet 2017 et le permis de construire a été octroyé en août 2018 (valable 2 ans, prolongeable une fois pour 2 ans).
Nb de logements prévus	31'604 m ² de surfaces brutes de plancher utile déclarés dans la demande de permis de construire, soit 285 logements environ.
Nombre d'oppositions à lever / niveau	Il n'y a plus d'oppositions à traiter.

<p>Pourquoi le projet prend autant de temps / raisons d'un éventuel blocage</p>	<p>Au vu de l'ampleur du projet (15'000 m² de terrain, et le double de surfaces de plancher), une préparation minutieuse de la phase de réalisation a nécessité du temps après l'octroi du permis de construire pour finaliser le montage du projet avec les investisseurs et porteurs de projet intéressés, consolider le financement et préparer les travaux (démolition, désamiantage, constitution des preuves à futur, etc.).</p> <p>Les travaux du chauffage à distance, dont l'aménée dans le quartier des Portes-Rouges a été permise suite aux négociations entre le propriétaire privé et Viteos, ont déjà commencé. Il s'agit de travaux préalables indispensables à la suite de la réalisation.</p>
<p>Date envisageable début travaux / emménagement futurs habitants</p>	<p>Le démarrage des travaux de démolition est prévu pour début 2020, puis les travaux de construction dureront pendant 2-3 ans. Les habitants-es emménageront au plus tôt en 2023.</p>
<p>Priorité donnée par le CC au projets et efforts qu'il compte fournir pour le faire aboutir</p>	<p>La Ville a réalisé toutes les contributions possibles.</p>

2. Portes-Rouges (av. des Portes-rouges 55)	
Type de projet	Initiative privée au départ (extension de la surface de vente de COOP) mais procédure de plan spécial nécessaire selon la LCAT (Loi cantonale sur l'aménagement du territoire), qui est une procédure d'affectation communale. La nécessité d'élaborer un plan spécial a poussé la COOP à mener une réflexion plus globale sur sa parcelle et à envisager un développement mixte (surfaces commerciales / logements).
Rôle de la Ville dans la conduite du projet	Établissement d'un plan spécial pour régler l'implantation du projet. Pas de rôle de la Ville dans la conduite du projet.
Date de lancement / nom du maître d'ouvrage / mise à l'enquête	Coop Immobilier, trois passages en commission d'urbanisme 1.10.2017, 23.02.2018 et 24.10.2019 et présentation à différentes commissions du CG et du CC. Projet en cours de développement, mais pas encore transmis au Canton pour examen préalable et donc pas encore mis à l'enquête. Décision de la COOP de profiter de la possibilité de créer un plan spécial équivalant à un permis de construire offerte par la LCAT dans sa nouvelle version entrée en vigueur au 1 ^{er} mai 2019.
Nb de logements prévus	Environ 40. Le chiffre exact sera connu au moment du dépôt de la demande de permis de construire.
Nombre d'oppositions à lever / niveau	Pas à ce stade du projet.

<p>Pourquoi le projet prend autant de temps / raisons d'un éventuel blocage</p>	<p>Le projet prévoyant la restructuration complète d'un site déjà construit dans une logique de développement urbain durable a été lancé en 2016. Il suit le rythme de développement de projet souhaité par la COOP.</p>
<p>Date envisageable début travaux / emménagement futurs habitants</p>	<p>Inconnue. Objectif d'une demande de permis de construire en 2020.</p>
<p>Priorité donnée par le CC au projets et efforts qu'il compte fournir pour le faire aboutir</p>	<p>Poursuite de l'accompagnement du projet tel qu'il a été effectué jusqu'à ce jour.</p>
<p>3. Jehanne de Hochberg</p>	
<p>Type de projet</p>	<p>Il s'agit d'un terrain constructible en zone mixte 0.8 propriété de la Ville.</p>
<p>Rôle de la Ville dans la conduite du projet</p>	<p>La Ville est propriétaire du terrain et le loue actuellement (cf. Réponse du Conseil communal à l'interpellation n°18-615 du groupe Vert'libéraux/PDC intitulée «Jehanne, ma sœur Jehanne, quand verras-tu un projet venir?»). Notre Conseil a examiné les contours d'une stratégie de valorisation; la parcelle sera priorisée avec des décisions au 1^{er} semestre 2020.</p>

4. Gouttes d'Or	
Type de projet	Privé et public (la parcelle est propriété de la Ville)
Rôle de la Ville dans la conduite du projet	La Ville a établi un plan de quartier (PQ) sur la base du plan d'aménagement qui identifie Monruz sud comme un pôle de développement. De plus, un plan spécial (PS) a été établi pour les rives de Monruz afin d'y aménager le parc public Nature en ville. La Ville conduit le projet de dépollution du site.
Date de lancement / nom du maître d'ouvrage / mise à l'enquête	Le PQ a été initié en 2010. La maîtrise d'ouvrage est gérée par la SA Gouttes d'Or. La Ville est l'un des quatre maîtres d'ouvrage, avec 2 coopératives et ALFEN. Le plan de quartier a été mis à l'enquête en juin 2017 (enquête complémentaire pour la modifications du PQ en janvier 2019). Le PS a été adopté par le Conseil général le 6 mai 2019. Le maître d'ouvrage est la Fondation de famille Sandoz pour le périmètre concernant l'hôtel et la Ville pour le parc Nature en ville. Le PS a été mis à l'enquête en juin 2019.
Nb de logements prévus	160 logements.
Nombre d'oppositions à lever / niveau	PQ : 23 oppositions liées à l'enquête de 2017 ; 13 oppositions liées à l'enquête de 2019. À ce jour: 9 opposants n'ont pas retiré leurs oppositions. Le projet de levée d'opposition sera soumis à notre Conseil en début 2020. PS : 14 oppositions (dont 2 associations). Les séances de conciliation sont en cours.

<p>Pourquoi le projet prend autant de temps / raisons d'un éventuel blocage</p>	<p>Au niveau politique, entre 2012 et 2016, la volonté a été de mener conjointement le PQ et le PS jusqu'à une enquête publique commune. Dans cette logique, le PS et le PQ ont dû être mis en attente dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur cantonal des rives (PDCR), instrument important qui a permis de justifier le maintien prolongé de l'hôtel sur la rive de Monruz. Le PDCR est entré en force le 20 février 2017. D'un point de vue technique, lors des travaux de gros œuvre du Domaine du lac en 2014, la pollution d'une ancienne décharge exploitée à l'époque par la Commune a été découverte. En 2016, lors de l'aménagement du giratoire et de l'accès au Domaine du lac, l'ampleur de la pollution s'est révélée au-delà du périmètre supposé. Ceci a nécessité reprendre les études d'aménagement, mettre en place une cartographie ciblée de la pollution et mettre à jour les devis pour les travaux d'aménagement. Ce travail a nécessité une année et demie d'adaptations.</p> <p>Enfin, d'un point de vue démocratique, le traitement des oppositions a donné lieu à un laborieux temps consacré aux conciliations avec les opposants. Il reste toujours 9 oppositions à traiter pour le PQ. Pour le PS, notre Conseil statuera à l'issue de la phase de conciliation, conformément à la loi sur l'aménagement du territoire.</p>
<p>Date envisageable début travaux / emménagement futurs habitants</p>	<p>Les oppositions et éventuels recours ne permettent pas de donner un calendrier fiable. Dès l'entrée en force du PQ et du PS, il faudra prévoir une année pour finaliser le projet et obtenir le permis de construire. La durée du chantier de réalisation du quartier est estimée à 2 ans.</p>
<p>Priorité donnée par le CC au projets et efforts qu'il compte fournir pour le faire aboutir</p>	<p>Le traitement des oppositions est en cours. Un chef de projet appuyé par le Service juridique travaille en priorité sur Gouttes d'Or. Pour anticiper la phase du projet, une planification test (avec 5 équipes de spécialistes) est actuellement en cours pour avancer sur le projet de logements.</p>

5. Tivoli Sud	
Type de projet	Privé
Rôle de la Ville dans la conduite du projet	Rôle d'accompagnement du projet de plan de quartier, puis de traitement des oppositions et de l'accompagnement de la procédure juridique en cours depuis 2006.
Date de lancement / nom du maître d'ouvrage / mise à l'enquête	Parcelles appartenant à un propriétaire privé (Tivoli center) et au Service financier de l'État de Neuchâtel. Le développement de tout projet immobilier dans le secteur de Tivoli sud et Vallon ne peut se faire qu'après l'élaboration puis l'entrée en vigueur d'un plan de quartier. Le plan de quartier mis à l'enquête publique en 2006 a fait l'objet d'oppositions ayant déclenché une longue procédure juridique, avec recours devant le Tribunal fédéral, compléments apportés au dossier, puis nouvelle enquête publique, nouvelle opposition, nouvelle procédure juridique.
Nb de logements prévus	Environ 200
Nombre d'oppositions à lever / niveau	Nous sommes dans l'attente de la confirmation de l'absence de recours au TF à l'encontre de la dernière décision de la Cour de droit public. En l'absence de recours confirmée, la procédure juridique relative au Plan de quartier sera terminée et le plan de quartier pourra entrer en force à l'issue de la procédure formelle d'approbation et sanction du plan par le Conseil d'État, soit début 2020.

<p>Pourquoi le projet prend autant de temps / raisons d'un éventuel blocage</p>	<p>Les procédures juridiques de 2006 à aujourd'hui ont bloqué le projet pendant 13 ans et ont nécessité la production de nombreuses études complémentaires conduisant à des modifications du PQ. Ces éléments expliquent le développement exceptionnellement long du projet.</p>
<p>Date envisageable début travaux / emménagement futurs habitants</p>	<p>Après l'entrée en vigueur du plan de quartier, une demande de permis de construire devra être déposée, elle sera suivie d'une enquête publique. Au vu de l'inconnu subsistant sur cette phase (nombre et durée de traitement des éventuelles oppositions), il est impossible de donner une date de début des travaux.</p>
<p>Priorité donnée par le CC au projets et efforts qu'il compte fournir pour le faire aboutir</p>	<p>Accompagnement actif des démarches que le maître d'ouvrage va engager.</p>
<p>Type de projet</p>	<p>En parallèle de la procédure formelle d'adoption du plan de quartier, le promettant-acquéreur du terrain et maître d'ouvrage de l'opération immobilière reprend la phase de développement du projet urbain et architectural, avec notamment l'organisation d'une procédure de mandats d'études parallèles, visant à identifier le meilleur projet pour ce pôle de développement stratégique de la Ville.</p>

6. Anciens abattoirs de Serrières	
Type de projet	Initialement, projet de logements sociaux sur une propriété communale.
Rôle de la Ville dans la conduite du projet	Site proposé pour le concours d'urbanisme Europan 4 en 1996 sur le thème "Construire la ville sur la ville", puis accompagnement du projet avec 2 maîtres d'ouvrage privés.
Date de lancement / nom du maître d'ouvrage / mise à l'enquête	Maître de l'ouvrage : Prévoyance.ne, un maître d'ouvrage institutionnel privé. Mise à l'enquête de la demande de sanction préalable réalisée en 2008
Nb de logements prévus	48 dans le projet mis à l'enquête
Nombre d'oppositions à lever / niveau	-
Pourquoi le projet prend autant de temps / raisons d'un éventuel blocage	Le souhait de l'un des partenaires de se retirer du projet ainsi que les importants changements survenus dans l'environnement immédiat du site (construction de la tranchée couverte de l'autoroute, modification des possibilités d'accès, réflexions urbanistiques à l'échelle du quartier de Serrières, processus participatif, etc.) ont conduit notre Conseil à différer les décisions concernant le projet. La sanction préalable de la demande de permis de construire n'a finalement jamais été accordée, en particulier dans l'attente d'une réflexion globale sur le quartier pour déterminer l'affectation opportune en lien avec les spécificités du lieu: localisation stratégique à l'entrée du quartier de Serrières, mais aussi nuisances environnementales

	importantes). En outre, la subvention fédérale pour la construction de logements sociaux a été abolie.
Date envisageable début travaux / emménagement futurs habitants	-
Priorité donnée par le CC au projets et efforts qu'il compte fournir pour le faire aboutir	En premier lieu, il est nécessaire de clore définitivement la relation avec les deux maîtres d'ouvrage impliqués dans le projet. Les contraintes du lieu bien identifiées doivent être prises en compte dans le projet et inspirer l'affectation et la forme urbaine. Afin d'anticiper un réaménagement, un budget de 500'000 francs a été inscrit aux investissements 2020 pour la préparation du site à un nouveau développement (démolition, assainissement du terrain...).
Type de projet	Nous pourrions engager des discussions avec des acteurs du tourisme et de la culture pour déterminer une affectation à ce terrain. Alternativement, nous envisagerions de lancer un appel à projets auprès d'investisseurs, sur l'exemple de la démarche engagée par la Ville de Paris pour donner une seconde vie à ses lieux en désuétude (parkings souterrains désaffectés, etc.).

ORDRE DU JOUR

A. Rapports

19-023 – 19-203

Rapports du Conseil communal et de la Commission financière,
concernant le budget de l'exercice 2020.

B. Autres objets

19-610 (Réponse écrite du Conseil communal du 4 novembre 2019)
Interpellation du groupe PLR, par Mme Nadia Boss et consorts,
intitulée « La rue du Crêt-Taconnet mérite mieux que des « tacons » ».

19-611

Interpellation du groupe Vert'libéraux/PDC, par Mme Sylvie Hofer-
Carbonnier et consorts, intitulée « Le hockey sur glace féminin
discriminé ? ».

19-612

Interpellation du groupe Vert'libéraux/PDC, par M. Jean Dessoulavy
et consorts, intitulée « Les feux d'artifice ne sont pas les seuls à faire
vibrer les Neuchâtelois ».

19-613

Interpellation du groupe PLR, par M. Joël Zimmerli et consorts,
intitulée « Projets immobiliers, à trop vouloir en faire, plus rien ne sort de
terre ? ».

19-615

Interpellation du groupe Vert'libéraux/PDC, par M. Jean Dessoulavy
et consorts, intitulée « 1919, 1959, 2019 : trois dates références pour
valoriser la cause des femmes neuchâteloises ».

19-406

Proposition du groupe socialiste, par M. Baptiste Hurni et consorts,
intitulée « Projet d'arrêté visant à préserver, aménager et développer les
parcs et espaces publics dans les quartiers de la Ville de Neuchâtel ».

19-616

Interpellation du groupe socialiste par M. Antoine de Montmollin et
consorts, intitulée « Quelle utilisation et quelles perspectives pour la
place du Port ? ».

18-402/18-403/18-404 (Pour mémoire)

Propositions par Mmes et MM. Amélie Blohm Gueissaz, Jonathan Gretilat, Christophe Schwarb, Sylvie Hofer-Carbonnier, Nicolas de Pury et Dimitri Paratte, portant sur la modification du Règlement général de la commune de Neuchâtel.

Selon décision du Bureau du Conseil général du 12 février 2019.

Neuchâtel, le 18 novembre 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,	Le chancelier,
Thomas Facchinetti	Rémy Voirol

Assermentation

Le président, **M. Alexandre Brodard**, procède à l'assermentation d'un nouveau membre du Conseil général, Mme Sahar Ghaleh Assadi (Socialiste), en remplacement de M. Nando Luginbühl.

Question d'actualité déposée en application de l'art. 62bis du Règlement général, du 22 novembre 2010

Du groupe PopVertSol par M. et Mme Dimitri Paratte, Hélène Dederix Silberstein et consorts (déposée le 27 novembre 2019) concernant le soutien de la Ville aux associations défendant les personnes précarisées, notamment l'AMAR.

Cette automne a vu notre région endeuillée par un suicide tragique au Centre fédéral de Perreux. C'est l'illustration d'un centre géré en sous-dotation médico-sociale et isolé de la population neuchâtoise et de la société humaine en général. La situation de solitude et d'enfermement qui règne dans le Centre fédéral ne peut être brisée que par le travail acharné et exemplaire d'une poignée d'association comme ReqEREN ou L'AMAR. La Ville de Neuchâtel comme centre urbain le plus proche a un rôle à jouer en permettant physiquement aux habitant-e-s du Centre d'entrer en contact avec les habitant-e-s (permanents) du canton.

Que fait le Conseil communal pour soutenir les associations qui travaillent à défendre les plus précarisés de ce monde de passage à Neuchâtel ?

Avec la fermeture de l'usine Sugus, l'AMAR se retrouvera dans les prochaines semaines, à nouveau, sans domicile fixe. Où en est la Ville pour soutenir le relogement de l'association ?

M. Thomas Facchinetti, Directeur de la culture et intégration, déclare :

- Vous aviez accepté, il y a un peu moins d'une année, un rapport d'information du Conseil communal sur la politique d'intégration interculturelle de la Ville. En résumé, et tel que cela avait été dit lors de la discussion, ce rapport détaillait l'approche de la Ville pour faire des rivages du lac de Neuchâtel une terre de fraternité ouverte au monde. Ceci est le maître mot.

Par rapport à cela, toute une série d'acteurs de la société civile jouent un rôle absolument important. Je les rappelle très brièvement, le temps de parole étant désormais compté :

- l'association RECIF,
- l'Espace Parents,
- l'OSEO, qui organise, en été, des cours de français sur le lac et toute une série de programmes de visites de la ville,
- le soutien renforcé au Centre culturel neuchâtois, en tant que plateforme de lien avec des artistes issus de la migration,
- Bibliomonde,

- la communauté érythréenne,
- toute une série de subventions au tissu associatif,
- l'Association pour la Défense des Chômeurs – dont nous avons appuyé le soutien – cette association jouant aussi un rôle important, puisqu'une grande partie de son public sont des personnes en situation de précarité issues du chômage.

Enfin, l'association L'AMAR joue un rôle absolument irremplaçable. Nulle autre association a le positionnement de cette organisation, qui assure aux plus démunis, aux plus faibles et aux personnes en situation de très grande précarité, une jonction avec la société neuchâteloise.

L'association L'AMAR a d'ailleurs été lauréate du prix de la citoyenneté de la Ville de Neuchâtel, il y a deux ans. En outre, la Ville multiplie les démarches pour trouver des lieux d'implantation. Nous avons d'abord trouvé une solution à la Coudre. Avant cela, en été, L'AMAR vivait une situation temporaire, un peu compliquée, dont elle s'était bien sortie.

Puis un site a été trouvé à Serrières, mais cette solution arrive aujourd'hui également à son terme. Nous continuons, avec les services de la Ville et L'AMAR – qui fait aussi des recherches de son côté – à chercher les meilleures solutions possibles, ou – si ce ne sont les meilleures – en tout cas les solutions existantes.

Nous avons une piste éventuelle, une solution qui aurait pu être effective au 1^{er} janvier et que nous avons proposée à L'AMAR. Mais l'analyse faite par l'association arrivait à la conclusion que ce n'était pas vraiment l'endroit idéal. Celle-ci a d'autres démarches en cours. Nous espérons que nous trouverons une solution dans les meilleurs délais. Vraisemblablement, ce ne sera pas pour le 1^{er} janvier. Il y aura peut-être une pause dans les activités, en tout cas dans un lieu. Durant ce temps, nous continuerons les démarches pour soutenir de toutes nos forces l'implantation de L'AMAR et son repositionnement à un autre endroit de la ville qui convienne au public concerné.

Voilà ce que je pouvais vous dire à ce sujet.

19-023 – 19-203

Rapports du Conseil communal et de la Commission financière, concernant le budget de l'exercice 2020

Voir tirés à part des :

- 23 octobre 2019 (rapport 19-023)
- 21 novembre 2019 (rapport 19-203)

Le président, **M. Alexandre Brodard**, rappelle préalablement le déroulement des débats, informant qu'en premier lieu se tiendra la discussion générale, suivie, après une pause, de l'examen détaillé du budget.

Mme Sylvie Hofer-Carbonnier, rapporteure de la Commission financière, déclare :

- La Commission financière s'est réunie à l'occasion de trois séances plénières – les 12, 19 et 21 novembre – pour examiner le budget 2020 proposé par le Conseil communal. Pendant cette même période, les 5 sous-commissions se sont réunies pour l'examen détaillé des 5 dicastères.

Et c'est aussi pendant ces mêmes dix jours qu'a été rendue la décision du Tribunal fédéral rejetant le recours déposé par les opposants au projet de fusion et donnant ainsi – et enfin – la certitude de la naissance en 2021 de la nouvelle commune fusionnée.

Le budget 2020 est donc le dernier de notre commune avant l'entrée en vigueur de la fusion avec Peseux, Corcelles-Cormondèche et Valangin, et c'est bien de « budget de transition » que nous pouvons le qualifier. Dans cette optique, la Commission financière salue le fait que le budget 2020 s'affiche en noir plutôt qu'en rouge, avec un excédent de revenus s'élevant à CHF 9'500.- sur un total de charges de quelque 282 millions.

De même, le niveau particulièrement élevé des investissements – s'élevant à près de 75 millions – témoigne de l'optimisme des Autorités de notre commune avant les grands changements à venir.

Toujours à propos de la fusion, la Commission relève que le Conseil communal a pris diverses mesures liées aux ressources humaines, telles que des suppressions et des gels de postes, ainsi que la diminution de la provision d'heures supplémentaires et de vacances non prises. L'objectif est de disposer de la plus grande marge de manœuvre possible dans ce domaine lorsqu'il s'agira de regrouper les effectifs des quatre communes.

D'une façon générale, les incidences de la fusion sur le budget 2020 n'ont pas débouché sur des avis divergents au sein de la Commission, même si ces incidences compliquent la poursuite du travail de recherche d'un équilibre structurel entamé par la Commission financière depuis plusieurs années.

En revanche, le prélèvement de 7,15 millions à la réserve de politique conjoncturelle – réserve qui s'élève à 89 millions – a été apprécié de manière partagée par la Commission. D'un côté, des commissaires ont considéré que ce prélèvement était légitime, pour diverses raisons. Il s'agit, par exemple, de tenir compte des incertitudes sur le plan économique, mais aussi des conséquences des réformes cantonales fiscales et de la péréquation, ou encore des conséquences de la fusion entre le CEG et le SIEN.

De l'autre côté, des commissaires ont estimé que cet important prélèvement permettait de cacher le mauvais résultat opérationnel prévu pour 2020. En effet, il est prévu, sur ce plan, une « perte » d'environ 12,6 millions, montant compensé par des revenus extraordinaires qui s'élèvent eux aussi à 12,6 millions, d'où l'équilibre annoncé dans le budget 2020.

Toujours à propos du prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, la Commission financière s'est, en revanche, montrée unanime sur un point : elle a déploré que les 2,25 millions prévus pour le programme de domiciliation correspondent à des mesures dont le détail ne lui a été fourni que très tardivement et elle regrette que cela ne lui ait pas permis d'en discuter.

Je conclus mon rapport avec le montant des investissements. A ce sujet, la Commission financière s'est posé deux questions contradictoires : faut-il se réjouir du fait qu'ils soient d'un niveau extrêmement élevé – ce qui témoigne du dynamisme de notre commune – ou faut-il, au contraire, s'inquiéter de leurs conséquences sur le niveau d'endettement ? Si, au vu des taux d'intérêts quasi nuls, l'augmentation de la dette n'aura pratiquement aucun effet négatif sur le service de la dette, l'appréciation

sur l'endettement à plus long terme a fait l'objet d'analyses différenciées au sein de la Commission.

Au final, la Commission a préavisé favorablement les projets d'arrêtés II, III et V à l'unanimité. Le projet d'arrêté IV a été accepté par 7 voix contre 1 et 3 abstentions. Le projet d'arrêté VI a été accepté par 9 voix contre 1 et 1 abstention. Finalement, le projet d'arrêté I a été accepté par 8 voix contre 2 et 1 abstention.

M. Nicolas de Pury, porte-parole du groupe PopVertSol, déclare :

- Nous allons voter ce soir à la fois le dernier budget de cette législature, mais également le dernier budget de la Ville de Neuchâtel sous sa forme actuelle. Le budget 2021 sera voté par les nouvelles Autorités législatives de notre nouvelle commune fusionnée, soit en décembre 2020, voire même en janvier 2021.

L'excédent de revenus prévu de CHF 9'500.-, sur un total de charges de 282 millions, prête à sourire. Une dette de 358 millions, un montant de fortune nette s'élevant prochainement à 54 millions, les fonds et réserves qui se montent à près de 300 millions et des investissements prévus à hauteur de 75 millions : voilà la « photographie » de notre budget 2020.

Cet état des lieux est à placer dans une conjoncture particulière : la fusion avec Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin, un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle et l'importance des investissements, qui permet de garantir un certain niveau de notre dette. Cela a toute son importance pour les débats politiques. D'avoir de la dette au sein d'une collectivité publique, cela donne du sens et une certaine dimension.

Nous constatons que le Conseil communal a pris des mesures liées à la fusion, comme le gel de 15 postes de travail et une tentative de diminution des heures supplémentaires et des vacances, devisées actuellement à 4,5 millions. Il est prévu de reprendre au moins un tiers de ces heures avant 2021, ce qui correspond à 15 EPT.

Geler 15 postes de travail, additionnés à 15 EPT – soit l'équivalent des heures supplémentaires et des vacances à reprendre – tout en assurant dans le même laps de temps un investissement de 75 millions, sans oublier de tenir notre rôle et remplir les missions de notre collectivité, eh bien, ce n'est tout simplement pas possible. Notre Ville ne pourra pas assurer les prestations qui doivent être fournies à nos citoyens.

Ceci d'autant plus que, avec la fusion, une nouvelle donne est sur la table : cela va demander beaucoup en termes de ressources humaines, de temps et d'énergie. Comment le Conseil communal compte-t-il faire, alors qu'il dit – qu'il écrit – qu'il n'y arrivera pas ? En effet, cette équation, posée sous cette forme, ne peut être résolue. 15 EPT correspondent à près de

27'000 heures de travail. En ajoutant les 15 postes « gelés » – pour l'instant – cela donne plus de 50'000 heures de travail non fournies à l'ensemble de la population.

Sans revenir sur tous les points de ce budget, nous retiendrons le très étrange rapport nommé par le Conseil communal « programme d'impulsion et de domiciliation » de 2,2 millions. Nous sommes très mécontents.

D'abord, de par le délai extrêmement court qui nous a été donné pour prendre connaissance de ce rapport, il était impossible d'aborder sereinement une discussion, notamment en Commission financière. C'est le premier sujet d'irritation.

Le deuxième point qui nous fâche véritablement est le contenu du rapport : une phraséologie peu convaincante et des objectifs assez vagues. Un rapport que nous pouvons appeler « une espèce de nuage dans une caisse en bois ».

Le terme de domiciliation est assez ridicule. En effet, quelle collectivité publique de Suisse, d'Europe, d'Europe occidentale demande à ses citoyens et à ses entreprises de quitter les lieux et ainsi de ne plus payer d'impôts ? Eh bien, aucune ! Par contre, toutes les collectivités publiques recherchent naturellement des personnes physiques et morales, surtout si elles paient des impôts. C'est inscrit dans leurs « gènes », c'est un peu dans leur ADN. Il reste ensuite la question des méthodes et des outils pour y parvenir. Mais, à Neuchâtel, c'est comme si l'on avait besoin de réinventer la roue...

Toutefois, malgré notre sourde colère, nous avons compris une chose : ce n'est pas le rapport qui est important, mais les 2,25 millions que le Conseil communal souhaite obtenir.

Suite aux entretiens au Palais DuPeyrou – entre différents groupes politiques et le Conseil communal – et à nos discussions en interne, PopVertSol vous propose un **amendement** au budget 2020. Au vu de l'urgence climatique et du signal politique concret que notre Autorité peut donner rapidement, une réponse de notre part vis-à-vis des citoyens est de valoriser un des seuls leviers que nous avons en notre possession : la valorisation de notre patrimoine administratif et financier, par son assainissement et son entretien.

Le Service des bâtiments – qui est encore en cours de restructuration, avec une sous-commission financière qui enquête et qui n'a pas fini ses travaux – est sous-doté : 3 postes de cadres manquent actuellement.

Le Conseil communal nous a annoncé que, à court terme, un objet du patrimoine administratif et deux objets du patrimoine financier pourront être rénovés par année. Cela est totalement insatisfaisant pour nous. Il

faut vraiment accentuer le rythme de rénovation et d'assainissement du patrimoine financier, lequel est autoporteur et très intéressant, à terme, sur le plan financier. Et cela ne doit pas se faire au détriment du patrimoine administratif, car la rénovation d'un collège ou d'un bâtiment historique a aussi son importance. De plus, avec la fusion, nous n'avons aucune idée des objets du patrimoine administratif et financier qu'il faudra intégrer.

Nous proposons un EPT supplémentaire pour faire l'inventaire du patrimoine administratif et financier de la commune fusionnée, avec la localisation des services dans ces lieux, ainsi qu'une participation à la stratégie immobilière globale. Mais avec quelles priorités pour un assainissement ces prochaines années ? Cela reste à définir rapidement avec la Commission financière et/ou celle de la politique immobilière et du logement. Nous ne pouvons attendre plus de 60 ou 70 ans pour faire le tour de nos objets du patrimoine administratif et financier. Une priorité consiste, par exemple, à rénover et assainir d'ici 2035 les objets du patrimoine financier.

Ce nouvel EPT s'ajoute aux EPT mis à disposition par les différents services et déjà financés pour la fusion.

Dans ce sens, PopVertSol propose un amendement au projet d'arrêté IV :

Article premier. - Un prélèvement à la réserve conjoncturelle de **7,25 7,45** millions (...).

Art. 2.- (...) pour un montant de **2,35 2,25** millions de francs.

Cela modifie également le projet d'arrêté I, en termes de charges d'exploitation et de revenus extraordinaires, mais cela ne change pas le résultat prévu au budget.

Notre groupe soutiendra le budget et l'ensemble des arrêtés proposés. Nous sommes quelque peu surpris de l'amendement du groupe PLR, mais nous attendrons qu'il s'exprime avant de prendre position.

Mme Sylvie Hofer-Carbonnier, porte-parole du groupe Vert'libéraux/PDC, déclare :

- Avec un excédent de revenus de CHF 9'500.-, le budget 2020 de notre Ville présente un équilibre quasi parfait. Je le dis donc d'emblée, notre groupe acceptera ce budget, quand bien même nous estimons que cet équilibre a été obtenu de manière artificielle.

Avant toute chose, il convient de relever que rarement un budget n'a aussi bien porté le nom de « budget de transition ». C'est en effet la dernière fois qu'il concerne la Commune de Neuchâtel, telle qu'elle se présente depuis la fusion entre Neuchâtel et La Coudre. Avec la nouvelle fusion, tout devra être remis à plat dans les mois à venir, puis lors de l'élaboration du budget 2021. C'est dans cette optique que le Conseil communal, à

juste titre, a pris diverses mesures liées aux ressources humaines. C'est un élément important pour notre groupe de s'assurer de pouvoir exploiter les fluctuations de personnel pour permettre de planifier les synergies et les besoins de la nouvelle commune, tout en améliorant sensiblement l'efficacité de la dotation des services.

Le budget 2020 de la Ville de Neuchâtel n'est donc pas un budget comme les autres et, pour des raisons que l'on qualifiera de politiques – au sens noble du terme – il se devait d'être bénéficiaire, ou alors au minimum équilibré. C'est bien le cas – 7,15 millions de francs – mais uniquement grâce à un prélèvement conséquent à la réserve de politique conjoncturelle. Et si tel n'avait pas été le cas, le budget 2020 afficherait des chiffres en rouge vif. C'est vrai, ce prélèvement se justifie en partie. Nous pensons, par exemple, aux conséquences des réformes cantonales de la fiscalité et, surtout, de la péréquation. Mais que dire du mauvais résultat opérationnel prévu pour 2020 qui s'élève en effet à 12,6 millions ? Un résultat qui ne doit rien à la fusion, guère plus aux réformes fiscales, et qui n'a rien de glorieux, vous en conviendrez.

Par conséquent, nous aurions aimé que le Conseil communal, dans son rapport, ne se limite pas seulement à glisser ce chiffre dans le compte de résultats, mais qu'il s'en explique et qu'il le justifie, au-delà des éléments déjà mentionnés sur lesquels il n'a pas prise. Notre groupe aurait même compris que, parmi les justifications, une partie du prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle soit présentée comme un impératif au vu de la fusion à venir. Car tenir compte de la conjoncture, en l'occurrence, c'est aussi envoyer un signal positif avant la fusion, ce qui implique de présenter des chiffres noirs et non rouges.

J'en viens maintenant aux investissements. Le groupe Vert'libéraux/PDC se réjouit du fait qu'ils soient d'un niveau très élevé, ce qui va permettre de soutenir l'activité économique au moment où un certain essoufflement semble poindre dans ce secteur. Ces investissements témoignent, par ailleurs, du dynamisme de notre commune. Or, nous faisons partie de ceux qui estiment que la Ville de Neuchâtel – celle d'aujourd'hui, celle de 2021 et des années qui suivront – doit jouer un rôle de moteur au sein de l'agglomération et même du canton. Et cela, même si les années précédentes nous ont montré qu'il fallait rester réaliste sur le pourcentage de concrétisation des investissements budgétés.

C'est vrai, ces investissements ne sont pas sans conséquences au niveau de l'endettement. Sur le montant de la dette, précisément, il peut y avoir de bonnes raisons d'investir, au-delà de celle liée aux taux d'intérêts particulièrement bas, voire nuls : investir dans de nouvelles infrastructures, développer et dynamiser la ville, diminuer les pertes liées au mauvais entretien de notre patrimoine immobilier, améliorer les

reentrées fiscales ou locatives, tout cela se justifie pleinement. Mais il est inacceptable de couvrir par l'emprunt une augmentation du déficit structurel.

J'en viens maintenant à ce qui a aussi le plus fâché notre groupe : la partie du prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle – soit 2,25 millions de francs – qui concerne le programme de domiciliation. Tout d'abord, sur la forme, ce programme est sorti *in extremis* en cours d'examen du budget. Les quelques lignes figurant d'ailleurs à la page 4 du budget non seulement n'en disent pas grand-chose, mais prévoient que le détail de ce programme ferait, je cite, « l'objet d'un rapport spécifique à l'attention du Conseil général et pourra être examiné par la Commission financière qui présentera ses objectifs et les moyens pour les atteindre ». Or, comme l'indique la Commission financière dans son rapport, cela n'a pas été le cas.

Sur le fond, maintenant : ce prélèvement serait légitime s'il correspondait à un programme digne de ce nom. Mais nous en sommes, hélas, bien loin. En effet, ce programme dresse une longue liste de mesures qui n'ont rien de critiquables en soi – et qui sont même justifiées – mais qui, dans leur immense majorité, seraient appliquées de toute façon. On cherche à comprendre le fil rouge, on cherche la trace d'une vision stratégique dans cette mélasse de mesures.

C'est ainsi – pour prendre un seul exemple – que le réaménagement de la place de la Coudre figure dans le programme. Faut-il en déduire que le but de ce réaménagement est destiné à attirer de nouveaux habitants, ou, au moins, à retenir les habitants actuels ? La réponse est clairement « non » et l'on pourrait donner d'autres exemples du même genre.

Au début du document que nous avons tous reçu, il est indiqué que le déficit d'attractivité résidentielle de Neuchâtel n'est pas imputable à des questions fiscales. Nous nous félicitons de cette affirmation, mais nous craignons qu'elle ne soit guère partagée au-delà de la Thielle ou de la Broye, ni même à l'intérieur de nos étroites frontières. Nous rappellerons ici que notre canton est le seul, avec le Tessin, à avoir connu une diminution de population l'an dernier – due à un excédent de départs et non à la mortalité – et que la Ville a aussi connu cette évolution. Nous aurions ainsi aimé que l'analyse explique les raisons de ce déficit d'attractivité et cible clairement les mesures pour le combattre. Nous aurions aussi souhaité que les mesures annoncées ne se limitent pas à lister, les uns après les autres, les investissements prévus pour les années à venir.

Vous aurez compris que notre groupe, s'il en avait la possibilité, refuserait ce qui n'est en fait pas un programme d'impulsion et de domiciliation, mais une planification ordinaire, telle qu'on doit l'attendre de n'importe quelle

Autorité exécutive. A cet égard, nous attendrons encore les explications du groupe PLR sur son projet d'amendement et nous profiterons peut-être de la pause pour nous positionner sur l'amendement qui a été déposé par le groupe PopVertSol. Si nous pouvons le rejoindre sur l'objectif visé par cet amendement, nous sommes nettement moins convaincus par la mesure pour y parvenir.

Je souhaite toutefois conclure mon intervention sur une note positive. Au-delà des divergences d'appréciation sur certains éléments du budget 2020, notre Ville se porte plutôt bien financièrement, ce qui est de bon augure avant d'aller rejoindre les habitants de Peseux, Corcelles et Valangin.

Ainsi, en l'état, notre groupe acceptera le budget présenté par le Conseil communal. Les projets d'arrêtés II, III, V et VI seront approuvés à l'unanimité. Quant au projet d'arrêté IV, il fera l'objet d'une position partagée.

M. Jérôme Bueche, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Budget 2015 : 11 millions de déficit opérationnel ; budget 2016 : 8 millions de déficit ; budget 2017 : 12 millions de déficit ; budget 2018 : 17 millions de déficit ; budget 2019 : 8 millions de déficit ; budget 2020 : entre 7 à 12 millions de déficit opérationnel, selon qu'on prenne, ou non, en compte la réévaluation comptable des actions Viteos.

Ces dernières années, le Conseil communal faisait preuve de beaucoup de créativité comptable pour présenter des budgets et des comptes à l'équilibre, en usant notamment de dissolution de réserves ou en réévaluant ses actifs immobiliers ou financiers. Il est vrai que lorsque l'on souhaite se présenter sous son meilleur jour – avant un mariage ou une fusion, par exemple – il faut savoir parfois se faire plus beau qu'on l'est.

Comme c'est la première fois que j'ai la lourde charge de rapporter l'opinion du groupe PLR concernant le budget, j'ai fait mes devoirs et j'ai ainsi relu avec attention les débats des années précédentes. Je remercie d'ailleurs la Chancellerie, au passage, pour son excellent travail, notamment en ce qui concerne les procès-verbaux.

Contrairement au Conseil communal, les Conseillers généraux ont eu beaucoup moins d'imagination : on retrouve systématiquement le même schéma dans les interventions concernant le budget.

Premièrement, la Commission financière s'inquiète du résultat opérationnel et demande au Conseil communal de travailler en bonne intelligence avec elle. Ensuite, les groupes y vont de leurs laïus, certains en y ajoutant une citation latine ou celle d'un illustre personnage, d'autres en y intégrant une fable de La Fontaine ou du duc de Nivernois.

Le fond du message reste le même : l'inquiétude est généralisée, qu'elle soit – comme dans notre groupe – clairement affichée, ou plutôt latente dans la gauche de cet hémicycle. Certains se réjouissent, en outre, d'investissements ou de mesures plus ou moins innovantes, on s'interroge sur les charges de transfert avec le Canton et sur la lenteur de la réalisation des grands projets de la Ville. Finalement, le Conseil communal tente de rassurer, promet systématiquement que le message est compris et que, l'année suivante, il travaillera davantage avec la Commission financière pour sortir le processus de l'ornière. Aujourd'hui, il nous dira certainement qu'il s'agit d'un budget de transition, mais que – c'est promis ! – dès le prochain budget de la Ville fusionnée, tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Désolé, Mesdames et Messieurs, si je divulgâche une partie de cette soirée, mais je peux vous assurer que rien ne change dans cet épisode du budget de la Ville. Celui-ci ne va pas changer fondamentalement de ses prédécesseurs. Pour le suspense, il faudra repasser.

Chapitre premier : Le déficit opérationnel. Tout d'abord, je tiens moi aussi à citer un personnage célèbre : voici ce que disait le rapporteur de la Commission financière, Monsieur Dimitri Paratte, lors de notre séance de décembre 2017, je cite : « Force est donc de constater que, malgré des demandes appuyées, des promesses réitérées, le Conseil communal n'a que très peu discuté des mesures qu'il entendait prendre pour équilibrer le budget à moyen terme avec la Commission financière ». Deux ans après, la situation n'a guère évolué. La Ville n'a toujours pas de budget équilibré et puise, année après année, dans des réserves qui sont prévues pour les coups durs.

En page 3 du rapport de la Commission financière, nous retrouvons cette phrase : « [...] des commissaires estiment que cet important prélèvement permet de *cher* le mauvais résultat opérationnel prévu pour 2020 ». Vous l'aurez compris, le groupe PLR est fâché. Il assiste, impuissant, année après année, à des exercices déficitaires. Il y a 4 ans, nous avons proposé de réduire progressivement le déficit opérationnel de 2 millions par année, afin, d'une part, de ne pas devoir faire des coupes trop drastiques et, d'autre part, de pouvoir arriver avec des finances saines pour la fusion. Ni l'un, ni l'autre n'est envisageable maintenant.

Chapitre deux : La dette. Après des années de dur labeur pour réduire la dette – et le coût de celle-ci – nous revoici devant une velléité d'augmenter considérablement les emprunts. A des taux actuellement bas, certes, mais dont le remboursement n'est pas prévu dans le plan financier.

40 millions d'augmentation de la dette prévue pour 2020. Cette dernière devrait donc se monter à 358 millions fin 2020 et augmenter jusqu'à 440 millions fin 2023, selon le plan financier de la page 26. 440 millions, c'est

pratique, cela fera pile-poil CHF 10'000,- de dette par habitant de la future commune fusionnée.

Entendons-nous bien : notre groupe est d'accord de recourir à l'emprunt s'il s'agit d'investir dans des projets concrets et si le plan de remboursement est réaliste. Mais, dans le cas présent, nous doutons particulièrement de la faisabilité de plus de la moitié des projets d'investissements proposés. Ce n'est pas parce que les taux d'intérêts sont bas qu'il faut emprunter. Il faut emprunter pour construire.

Vous pouvez le constater comme moi, les promesses que le Conseil communal a faites à la Commission financière ainsi qu'à l'ensemble du Conseil général sont encore loin de se concrétiser.

Chapitre trois : Les revenus. Suite au programme cantonal de réforme fiscale et à la RFFA, la classe moyenne devrait être moins taxée. Nous nous en réjouissons. Les personnes physiques subissent un impôt exagéré – la rapporteure du groupe Vert/libéraux/PDC le disait tout à l'heure – qui met notre Ville sur le podium des capitales cantonales où il ne fait pas bon payer ses contributions.

Le projet d'arrêté VI propose de réintroduire un impôt foncier sur les immeubles de rendement. Le Canton taxe déjà ces immeubles avec un taux initial de 2,4 ‰, la Commune appliquera, elle, le taux maximal prévu par la loi, à savoir 1,6 ‰. Soit un total de 4 ‰.

C'est ainsi une augmentation de la charge fiscale, qui sera directement répercutée sur les locataires. Une partie de notre groupe s'inquiète donc, d'une part de la répercussion sur les loyers – alors que la Ville souhaite devenir plus attractive pour les domiciliations – et, d'autre part, de la comparaison avec les taux appliqués de l'autre côté de la Thielle, puisque Berne taxe tout compris à 1,4 ‰ et Vaud à 1,5 ‰.

Nous espérons que le Conseil communal peut nous expliquer comment il compte motiver les gens à s'installer en ville tout en faisant augmenter indirectement les coûts des loyers et comment il est arrivé à ce taux en comparaison intercantonale.

Chapitre quatre : Le programme de domiciliation. Nous avons reçu une information concernant le programme d'impulsion et de domiciliation. Il s'agit là d'un document éminemment politique, puisqu'il fixe des lignes directrices à long terme. Pour notre groupe, cette note n'est pas suffisante à ce point. Le principe d'une « impulsion » ou d'un « programme de domiciliation » n'est pas combattu, loin de là, mais nous estimons que ces mesures doivent faire l'objet d'un rapport dédié et que ce dernier puisse être discuté et voté par le Législatif. Notre amendement à ce sujet propose justement de remettre ce programme de domiciliation au travers d'un rapport idoine, avec un budget qui sera voté à ce moment-là.

Quant à l'amendement PopVertSol, nous sommes également d'accord sur le but à atteindre, soit une remise aux normes et une efficacité énergétique de l'ensemble du patrimoine immobilier. Toutefois, le moyen nous semble effectivement plus discutable. Avant d'autoriser un EPT supplémentaire, nous ferions mieux d'attendre et de voir quelles compétences nous pourrions obtenir lorsque la commune sera fusionnée.

Dernier chapitre : Epilogue. Notre groupe constate que quelques efforts ont été faits et c'est là la seule bonne nouvelle de la soirée. Mais le problème de base reste le même : on ne cherche pas les économies. Notre Ville a un problème de dépenses, pas de revenus.

Depuis des années, le Conseil communal fait des promesses qu'il s'évertue à ne pas tenir. En conséquence – et sans aucune gaieté de cœur – le groupe PLR se voit contraint de refuser ce budget. Trop, c'est trop. Nous ne pouvons pas cautionner l'endettement d'une Ville déficitaire et qui ne recherche d'autre solution que de recourir à la dissolution de réserves pour donner l'impression d'un budget maîtrisé.

M. Jonathan Gretilat, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Un budget de transition à l'équilibre, ou un budget transitoirement équilibré, voilà comment résumer en trois mots les perspectives budgétaires pour l'année 2020.

Comme déjà relevé, c'est donc le dernier budget de l'histoire de notre Ville sous son ancienne forme, avant l'entrée en vigueur de la nouvelle commune fusionnée au 1^{er} janvier 2021. Autant le dire d'emblée : si le groupe socialiste a pu être assez critique à l'égard du Conseil communal lors des précédents exercices budgétaires, nous devons admettre, cette année, que le budget proposé nous satisfait.

L'Exécutif a été à l'écoute de son Législatif. Ce budget permet, non seulement, de maintenir un niveau de prestations de qualité exceptionnelle en faveur de la population – voire même de les étendre, comme dans le domaine de la culture et des sports – mais il démontre également d'importants efforts de rationalisation et d'optimisation de nos charges de fonctionnement, qui s'établiront en 2020 à 282 millions de francs.

Mais surtout, il présente une vision de développement encourageante pour la Ville, avec une planification d'investissements à hauteur de près de 75 millions de francs. Une Ville avec des finances saines, des réserves et une fortune importantes – plus de 346 millions au total – qui fournit des prestations de qualité à sa population et qui a les moyens d'investir dans son avenir, voilà comment présenter Neuchâtel aux quelque 10'000 habitant-e-s supplémentaires qui s'uniront à notre collectivité.

Du côté du groupe socialiste, nous ne pouvons que nous en réjouir et saluer l'Exécutif, ainsi que l'ensemble de l'administration communale, pour le travail accompli. Nous tenons également à relever – cela a tendance à être oublié sur passablement de bancs – l'importante pression et les nombreuses exigences qui ont pesé sur les collaboratrices et les collaborateurs de la Ville au cours des mois et des années écoulés. Il est bon de ne pas l'oublier.

La quête de l'équilibre a fait l'objet de discussions pointues en Commission financière, mais sans remettre en question – et je tiens à insister là-dessus – les choix opérés par le Conseil communal, puisque le préavis recommande d'adopter le budget tel quel, par 8 voix contre 2 et 1 abstention, sans aucun amendement.

Le groupe socialiste se rallie donc pour l'essentiel à l'avis de la Commission financière. En effet, contrairement à d'autres, qui se basent manifestement sur une compréhension erronée de certains mécanismes comptables – notamment du côté du PLR, car je pense utile de rappeler que le déficit opérationnel n'est *pas* le déficit structurel – avant la prise en compte des nouveaux éléments particuliers propres à l'année 2019 – et sur lesquels je reviendrai – la Ville était parvenue à un certain équilibre structurel. Ceci bien que cette notion, une fois encore, est difficile à définir avec précision. Je vais l'expliquer un peu plus en détail après.

Parmi les éléments qui permettent de l'affirmer : la masse salariale, principale charge de notre Ville, fait l'objet d'une remarquable maîtrise et se trouve dans une dynamique à la baisse. Ceci du fait du gel d'un certain nombre de postes en perspective de la fusion, certes, mais également du renouvellement de personnel plus jeune ayant un impact sur le paiement des échelons et des charges sociales.

Les fameux BSM sont, quant à eux, maintenus à un strict équilibre, ce qui implique un certain nombre de difficultés et de restrictions pour tous les services de l'administration, et démontre bien les efforts entrepris.

Du côté des recettes fiscales – s'agissant tant des personnes morales que des personnes physiques – malgré la réforme cantonale, elles demeurent également stables, les réductions du barème étant compensées par l'extension de l'assujettissement à l'impôt foncier. Et c'est peut-être également une bonne chose de le rappeler : c'est une extension qui bénéficiera pleinement aux collectivités publiques neuchâteloises, dans la mesure où cela permet également de rapatrier de la matière fiscale qui se trouve hors du canton.

Si nous nous attardons désormais aux éléments exceptionnels qui perturbent quelque peu cet équilibre, nous pouvons mentionner les suivants :

Tout d'abord, la cession par la Ville du CEG à l'Etat – regroupé désormais au SIEN – validée en ce début d'année à la quasi-unanimité de notre Conseil général : cela représente un impact négatif désormais pérenne de l'ordre de 3,7 millions de francs par an. C'est considérablement plus que les 1,4 millions de francs qui étaient évoqués lors des discussions relatives au budget 2019 de la Ville.

Ensuite, plus important encore, il faut tenir compte de la grande réforme de la péréquation cantonale intervenue cette année : après la prise en compte de la compensation pour charges de centre, le surcoût annuel pour la Ville de Neuchâtel de l'effort péréquatif s'établit à 4,9 millions de francs, ou 5,2 millions si on y inclut encore l'impact du contrat formation. C'est donc un montant négatif de près de 9 millions de francs qui doit être absorbé – d'un seul coup et de manière pérenne – par le budget de la Ville. Je pense que c'est utile de le rappeler, puisque personne d'autre ne l'a fait. Ces éléments, qui ont un impact immédiat sur les finances communales, ne sauraient toutefois être « digérés » en une seule occasion, au prix de coupes drastiques, à la hache, dans les services et les prestations offertes à la population. Ce serait d'autant plus absurde de l'envisager à l'aube d'une fusion, lors de laquelle il reviendra aux nouvelles Autorités de procéder à d'importants regroupements et à réfléchir à la structure de la nouvelle commune.

Il était donc assez logique que le Conseil communal propose un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle pour amortir le choc en 2020 et permettre une transition progressive. C'est bien à cela que doit d'ailleurs servir une telle réserve : un rôle d'amortisseur lors d'un brusque changement de la situation financière. En plus de cela, il est important de rappeler que cette réserve n'est pas une vue de l'esprit, ni un artifice digne des requins de la finance de Wall Street : c'est une réserve principalement alimentée par les excédents de recettes des exercices précédents, donc rien d'autre qu'une forme de « bénéfice reporté », qui est une pratique courante dans la vie économique de notre société et à laquelle les entreprises du privé – desquelles se prévaut si souvent le PLR – ont très souvent recours.

Au vu des montants que j'évoquais avant – de l'ordre de 9 millions de brusques charges supplémentaires – il est raisonnable de ne prélever que 7,2 millions de francs à la réserve de politique conjoncturelle, dont un peu plus de 2 millions sont d'ailleurs destinés à être affectés à un programme de relance, visant à insuffler une nouvelle dynamique à notre future capitale cantonale de 45'000 âmes.

Dernier détail : les produits et pertes éventuels liés à l'évaluation comptable des titres financiers de notre Ville – notamment les actions Viteos – sont totalement liés à la conjoncture, de la même manière que

les revenus fiscaux. Il serait dès lors aberrant de ne pas en tenir compte dans le compte de fonctionnement ordinaire de notre collectivité, quand bien même ils sont affectés au compte opérationnel et considérés comme éléments « extraordinaires ». Si nous tenions à les exclure de la prise en considération du fonctionnement ordinaire, pourquoi, dans ce cas, en irait-il différemment des revenus provenant de dividendes – voire même de l'impôt sur les personnes morales – devenant de plus en plus volatiles ? Une telle réflexion confine très vite à l'absurde. Ainsi, vous l'aurez compris, aux yeux du groupe socialiste, le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle n'est ni un oreiller de paresse, ni une quelconque manœuvre comptable, mais bien une utilisation fondée et appropriée de réserves constituées précisément dans ce but.

Dans le même ordre d'idée, nous tenons ici à battre en brèche un discours que l'on entend de plus en plus souvent à la droite de notre hémicycle et contre lequel le groupe socialiste se met complètement en porte-à-faux : le poids de la dette.

En effet, avec, à fin 2019, une projection de la dette estimée à environ 315 millions de francs – et non pas les montants articulés par mon préopinant PLR – et des taux moyens de l'ordre de 1%, celle-ci est non seulement parfaitement supportable pour la Ville, mais en plus, elle commencera bientôt à devenir profitable. Effectivement, les nouveaux emprunts sont actuellement conclus par la Ville à un taux de 0% et, vu les taux négatifs, il se pourrait que, très prochainement, la dette de la Ville nous rapporte de l'argent. Alors, qui aura envie de rembourser sa dette quand elle commence à rapporter ? Mises à part les personnes qui seraient intéressées à en profiter de l'autre côté de la barrière.

En plus de cela, à mesure que l'endettement permet d'investir dans le renouvellement de nos infrastructures, l'assainissement et le renouvellement de notre patrimoine immobilier, il contribue non seulement à alléger nos charges de fonctionnement actuelles et futures, mais permet également d'envisager le nécessaire virage environnemental de notre société, à l'échelon local.

Durant les 10 années écoulées, au lieu d'investir dans de grands projets, nous avons massivement réduit notre dette, de plusieurs dizaines de millions de francs. Aujourd'hui, pour le groupe socialiste, il est temps d'investir pour les générations futures et cela commence en 2020. Dans cette optique, comme nous l'avons déjà évoqué lors des deux précédents exercices budgétaires, nous appelons le Conseil communal à nous présenter rapidement une vision stratégique comportant les buts poursuivis, les moyens humains et financiers déployés, ainsi que les priorités sélectionnées – s'agissant des investissements à venir – tant

pour les grands projets dans le pipeline, que pour l'entretien ordinaire et de rattrapage du patrimoine administratif et financier de notre Ville.

Cependant, une fois encore – et j'insiste là-dessus – il ne saurait être question de mettre la charrue avant les bœufs : la vision doit pouvoir être exposée, débattue et validée avant de décider quels moyens engager, en poursuivant quels buts et selon quelles priorités. Pour ne citer qu'un seul exemple – bien qu'il y en aurait beaucoup d'autres, mais mon intervention est déjà suffisamment longue – pour le groupe socialiste, l'humain et les conséquences sociales doivent demeurer au centre des politiques à venir. Il n'est pas soutenable d'amorcer un virage écologique en laissant les plus faibles de notre société sur le bord du chemin.

A ce stade, je tiens également à dire, au nom du groupe socialiste, notre stupéfaction, pour ne pas dire notre énervement, s'agissant de la position du groupe PLR. Une telle prise de position détonne totalement avec les discussions et les conclusions résultant des travaux de la Commission financière, au sein de laquelle le PLR est représenté – est-il utile de le rappeler – par 5 membres. Or, le budget n'a été refusé en Commission que par 2 voix. A quoi cela sert-il de travailler pendant des heures et des heures, pour, au final, entendre une opposition de principe, sans aucune proposition concrète, qui a, malheureusement, de mauvais relents d'opportunisme électoral à six mois des élections ?

Une telle manière de faire n'est pas correcte et vraiment pas de nature à rassurer s'agissant de l'important travail qui restera à faire en Commission d'ici la fin de la législature. Et il serait regrettable que le PLR décide de sacrifier l'intérêt général et le fonctionnement institutionnel constructif qui a prévalu jusqu'ici pour de seules considérations partisans. Nous appelons donc instamment les élus PLR à bien faire le bilan des conséquences d'une telle position au moment de voter – respectivement de ne pas voter – le budget 2020.

Concernant les amendements proposés, vu qu'ils n'ont pas pu être déposés avant les séances de préparation des groupes, nous demanderons une suspension de séance pour nous prononcer à leur sujet, si possible à l'issue de la discussion de détail. Merci de votre écoute patiente lors de cette longue intervention.

M. Jean-Charles Authier intervient :

- Laissez s'exprimer un des membres de la Commission financière qui a, dès le début, exposé ses doutes quant au budget présenté. S'il y a bien un point sur lequel nous sommes tous d'accord, c'est que, effectivement, des efforts ont été faits du côté du Conseil communal pour une réduction de charges. Mais comme le pré-intervenant de nos bancs l'a mentionné, nous faisons face à une suite d'exercices déficitaires.

Je ne vais pas commencer à donner une définition de déficit opérationnel et déficit structurel, mais quand on prélève dans une réserve conjoncturelle, c'est que l'on a un déficit, un problème opérationnel. Et si celui-ci se répète d'année en année, il peut être considéré comme structurel. Mais, évidemment, les versions pourront diverger. Voici pour ce qui concerne la santé opérationnelle de notre Ville.

Ensuite, on veut investir : c'est très bien. On veut investir et nous sommes les premiers à vouloir le faire. Mais dans une ville qui n'est pas capable de maîtriser ses résultats opérationnels, ou structurels, cela signifie que l'on va investir sans être capable de rembourser cet investissement, ou que l'on admet qu'il appartient aux générations futures de trouver des solutions pour rembourser et amortir ces investissements. Car ils devront être amortis.

L'état d'esprit béat qui commence à dire que la situation sans précédent que l'on connaît au niveau des taux d'intérêts – qui sont effectivement nuls, voire négatifs – est appelée à durer pour 5, 10 ans, ou au-delà, c'est du rêve éveillé. Qui peut savoir quelle va être la situation des taux d'intérêts dans 10 ans ? Je pense que la durée moyenne de nos emprunts doit plutôt se situer autour des 5 à 7 ans. Dans 5 à 7 ans, en moyenne, on aura dû renouveler nos emprunts, ou la moitié de ceux-ci.

Quels seront les taux d'intérêts à ce moment-là ? Bien malin qui peut le dire. Qui aurait pu prévoir la situation d'aujourd'hui ? Mais personne ! Qui peut prévoir la situation dans 5 ou 10 ans ? Personne, non plus. Est-ce que l'on peut dire que de toute façon cette dette va nous rapporter de l'argent ? Mais c'est la situation d'aujourd'hui qui est impossible à pérenniser. Faire preuve de cet optimisme-là, c'est faire preuve, à mon avis, d'irresponsabilité.

Désolé pour mon préopinant des bancs socialistes, mais, effectivement, notre même interprétation – ou notre même lecture des mêmes chiffres – diverge complètement sur les conclusions que nous devons en tirer.

M. Fabio Bongiovanni, Directeur des finances, déclare :

- Il est des moments, dans la vie d'une institution, d'une collectivité publique, que nous pouvons considérer comme historiques.

Chacune et chacun d'entre vous l'ont évoqué : il s'agit bien ici du dernier budget de la Ville de Neuchâtel sous sa forme actuelle. Je crois que, avec le débat sur ce budget, nous pouvons assurément parler d'une soirée « historique ». Et c'est un plaisir et un honneur pour le Conseil communal actuel de pouvoir vous présenter ce dernier budget et de participer à son débat.

Ce budget a été défini par un bon nombre d'entre vous comme un budget de transition. Le Conseil communal, lui-même, l'a défini comme tel, comme un budget de transition vers cette nouvelle commune que nous avons toutes et tous – soutenus par notre population et celle des autres communes – souhaité voir aboutir depuis, maintenant, quelques années.

Vous l'avez remarqué, il s'agit d'un budget à l'équilibre financier, que nous avons réussi à atteindre à l'aube de la fusion et, surtout, dans une dynamique cantonale qui se veut, elle aussi, positive.

Chacune et chacun d'entre vous ont évoqué les efforts consentis par le Conseil communal pour écouter et entendre votre Autorité sur les mesures à prendre dans le but d'atteindre un équilibre durable de nos charges et de nos revenus.

C'est donc un équilibre des efforts qui a été réalisé par le Conseil communal. Tout d'abord, avec un certain nombre de diminutions de charges, dont, comme évoqué, le gel de 15 EPT pour permettre d'entrer dans la nouvelle commune avec une situation un peu plus souple, afin que la nouvelle équipe puisse s'organiser. Il y a également la réduction de 5 EPT, par la redéfinition d'un certain nombre de missions et prestations et, en tout cas, avec le constat qu'un même niveau de prestations peut être réalisé avec des collaboratrices ou collaborateurs en moins. C'est donc la marge de manœuvre indispensable que nous devons pouvoir laisser à la nouvelle commune.

Dire aussi – et ce n'est pas contradictoire – que le Conseil communal souhaite également réduire le nombre d'heures supplémentaires et de vacances non prises, qui ont été réalisées par des collaborateurs.

Comme nous les avons provisionnées il y a quelque temps, elles ne peuvent occasionner aucun problème sur le plan financier. Toutefois, le Conseil communal souhaite faire pleinement siennes les possibilités que lui offre sa réglementation, en demandant aux collaboratrices et collaborateurs qui ont des heures supplémentaires et des vacances à prendre, de le faire très rapidement. Le Conseil communal a d'ailleurs pris des mesures immédiates pour que la période entre Noël et Nouvel An soit pleinement exploitée pour réduire ce nombre d'heures et de vacances non prises, et que les permanences des services soient organisées pour permettre de répondre à cet objectif.

Le Conseil communal a donné des indications extrêmement claires à l'ensemble de ses services pour que 2020 fasse l'objet de la même attention, de la part des chefs de service et du Conseil communal, de façon à exploiter toutes les possibilités de récupérer les heures. Vous savez peut-être que le Conseil communal a émis une directive, il y a quelques années, pour justement pouvoir récupérer un certain nombre de

ces heures durant les périodes de vacances estivales et de Noël, en particulier. Nous avons donc sensibilisé l'ensemble de nos collaborateurs pour que cela se fasse au mieux durant l'année 2020. Ceci afin d'entrer de manière assez élégante dans la nouvelle commune – je crois que cela avait été souligné par l'un des membres de la Commission financière – en n'amenant pas un passé trop lourd s'agissant de la thématique des heures et des vacances à reprendre. Et cela quand bien même la commune pourrait clairement les payer.

Le deuxième volet qui a fait l'objet de l'attention totale du Conseil communal concerne le maintien du niveau des Biens, services et marchandises à hauteur de celui qui avait été fixé par amendement de votre Autorité au budget 2019, demandant un effort complémentaire à notre Conseil. Le Conseil communal a donc fait sienne cette orientation et l'a une nouvelle fois inscrite à son budget 2020.

D'autre part – équilibre des efforts – le Conseil communal a prévu le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle. Le rapporteur du groupe socialiste a évoqué les différentes réformes ou décisions de votre Autorité qui ont un impact direct sur le compte de résultats de notre Autorité. Je me permettrais d'ajouter aussi, en termes de péréquation, la péréquation des charges de la scolarité. En effet, dans le paquet global de la péréquation est arrivée également la péréquation intra-éorén qui amène une charge supplémentaire à notre Ville pour le budget 2020. Ce prélèvement est nécessaire pour absorber les effets des différentes réformes et décisions de votre Autorité.

Concernant le programme de domiciliation et d'impulsion, celui-ci s'inscrit dans le programme du Conseil d'Etat, qui a été accepté l'été passé par le Grand Conseil. Notre programme de domiciliation a pour objectif de mieux faire valoir les atouts de la ville de Neuchâtel et doit lui permettre de gagner en attractivité et en visibilité. C'est une incitation claire à la domiciliation de nouveaux habitants ou de nouvelles entreprises.

Au titre des investissements, chacune et chacun ont pu aussi relever le montant extrêmement important des investissements que le Conseil communal souhaite mettre en œuvre en 2020. Le chiffre a été évoqué : 75 millions d'investissements bruts prévus à la planification 2020. 60 % de ces montants ont déjà été accordés par votre Autorité. 40 % de ces montants concernent les domaines autoporteurs. Alors, s'il est vrai qu'il sera ambitieux d'investir la totalité de ces montants, je peux vous assurer que de gros chantiers, tels que la rénovation du Temple du Bas, la création d'un accueil parascolaire à Serrières – le Cerf-Volant – la station de Champ-Bougin et la STEP, sont des investissements qui avancent bien et même très bien.

Une politique d'investissements ambitieuse : c'est ce que le Conseil communal a prévu au budget 2020. Elle doit permettre à notre Ville de poursuivre sa dynamique de développement, en cohérence avec le programme d'impulsion, avec les décisions cantonales récentes qui doivent amorcer un véritable renouveau neuchâtelois, et en pleine concordance avec le programme politique du Conseil communal.

En termes de chiffres, chacune et chacun l'ont aussi relevé, mais je me permets de le souligner : un budget équilibré, avec un bénéfice de CHF 9'500.- – et même s'il prête à sourire, tant mieux, ça amène un peu de gaieté sur les visages des uns et des autres – une fortune de 54 millions et une dette de 358 millions. Cette dernière n'a toutefois aucune influence négative sur la charge d'intérêts qui y est liée, puisqu'elle recule même de 1,6 million pour le budget 2020. La réserve de politique conjoncturelle, avant prélèvement – cela a été rappelé par la rapporteure de la Commission financière – s'élève à 89 millions. Globalement, les fonds et réserves se montent à près de 300 millions.

Le rapporteur du groupe PLR a évoqué la situation de l'impôt foncier. Celui-ci est à placer dans un contexte global, pas uniquement à prendre pour lui-même.

Tout d'abord, vous dire que l'impôt foncier, dans toutes les communes qui en ont déjà discuté, a été étendu par l'acceptation de leur Conseil général sur la perception de cet impôt. Le choix dont vous disposez n'est pas la situation actuelle ou la situation proposée par le Conseil communal, il est différent : c'est, soit la proposition faite par le Conseil communal d'imposer également les personnes physiques qui font du rendement avec les biens immobiliers – cela ne concerne donc pas les personnes qui sont propriétaires pour leur propre usage – soit l'abandon, purement et simplement, de l'impôt foncier. Cela aurait comme impact, pour la Ville de Neuchâtel, une perte de 2,5 millions, sans compter les 2,3 millions complémentaires que nous espérons pouvoir obtenir avec l'acceptation de l'arrêté y relatif.

Cela a été relevé à juste titre par le rapporteur du groupe socialiste, cette étendue de l'impôt foncier permettra – et c'était l'un des objectifs importants du rapport du Conseil d'Etat – de fiscaliser à Neuchâtel un certain nombre de revenus réalisés par des externes au canton. Et c'est peut-être par l'étendue de cet impôt foncier que nous pourrions parler de domiciliation des fonds.

L'impôt foncier est à prendre de manière globale dans la réforme cantonale. En effet, globalement, la charge fiscale des habitant-e-s de ce canton va diminuer, suite aux réformes qui ont été entamées par le Grand Conseil. Cet élément était bien évidemment mis dans la balance dans

toutes les réflexions du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. C'est pourquoi il ne doit pas être pris séparément, mais dans un contexte global.

Je vous l'accorde, la comparaison intercantonale – mais sur les différents volets qui concernent la fiscalité neuchâteloise – est problématique. En revanche, en termes de comparaison intercommunale, la Ville de Neuchâtel se situe sur le podium : elle arrive à la deuxième place des communes neuchâteloises qui connaissent le niveau d'impôt le plus bas. Seule une autre commune fait mieux que la Ville de Neuchâtel actuellement. Cet élément-là doit donc être pris en considération et il est aussi bon de nous comparer avec nos voisins neuchâtelois pour pouvoir juger de la situation de notre commune.

J'en arrive au terme de mon intervention, le temps étant bien évidemment compté. Vous l'avez tous relevé et je tiens à le préciser une nouvelle fois : c'est évidemment un budget de transition qui est proposé par notre Conseil à votre Autorité. Un budget équilibré, pour une ville attractive et tournée vers l'avenir, qui a de l'ambition.

Denis de Rougemont a dit que « toute politique est autorisation de l'avenir ». Eh bien, ce soir, le Conseil communal vous demande de rendre l'avenir possible.

La parole n'étant plus demandée dans la discussion générale, le président, **M. Alexandre Brodard**, lève la séance pour une pause jusqu'à 20h05.

A la reprise des débats, le président, **M. Alexandre Brodard**, propose de passer à l'étude détaillée du budget par chapitre. Cela inclut également les investissements en fin de budget et le rapport de la Commission financière.

Chancellerie

La parole n'est pas demandée.

Finances

Mme Julie Courcier Delafontaine intervient :

- Il y a un an, le rapport sur la fusion des services informatiques énonçait un certain nombre d'informations et de chiffres, à propos de l'impact de ladite fusion sur notre Ville. Informations et chiffres qui, à l'époque, nous avaient laissés sceptiques.

Je récapitule : on nous annonçait un rachat des actifs du CEG pour 7,5 millions de francs, un rachat qui serait lissé sur 5 ans par une réduction d'un cinquième du coût du mandat de prestations annuel. Mandat annoncé à l'époque – il y a juste un an, je le rappelle – à 2,6 millions annuels, réduits, donc, d'un cinquième pour les 5 premières années.

Ne voilà-t-il pas que, dans notre budget 2020, nous découvrons un mandat de prestations qui frôle les 3,3 millions annuels – au lieu du million prévu – et sur lequel – c'est ironique de la part d'un service censé percevoir nos taxes et impôts – il nous est dit qu'il avait été oublié de calculer la TVA.

Nous passerons sur le surcoût informatique de CHF 200'000.- attribué au programme de domiciliation. Nous allons donc payer plein pot – si j'ose dire – et plus cher dès la première année.

Votre Autorité peut-elle nous faire savoir pourquoi, et à quel moment, il a été décidé de contourner ce qui avait été annoncé dans le rapport ? Peut-elle nous détailler l'impact financier exact de l'opération ? Sinon, quand peut-elle s'engager à le faire ?

Si nous ne bénéficions pas de ce tarif annuel diminué d'un cinquième, c'est donc que la vente s'est certainement faite en une seule fois. Peut-on nous dire comment figureront ces revenus de 7,5 millions dans les comptes ou budget et si ce chiffre de 7,5 millions est toujours exact ?

D'une manière générale, cela interroge sur la pertinence de présenter des rapports si notre Exécutif ne se sent pas tenu de s'y conformer, de se conformer à ce qu'il a lui-même annoncé. Pourquoi donc voter des arrêtés s'ils ne sont pas respectés ? Et si je ne m'abuse, l'article 2 de l'arrêté mentionnait clairement cette réduction d'un cinquième et le coût du mandat annuel. C'est, d'un point de vue démocratique, assez inquiétant. Votre Autorité peut-elle nous expliquer comment il est possible de contourner ainsi le texte d'un arrêté ?

A ce sujet, je me permets encore de me citer moi-même il y a à peine une année : « Tout le projet repose sur la bonne volonté et la sincérité des acteurs en place ». Nous n'avons là que des déclarations d'intention et les acteurs en place justement aujourd'hui ne seront bientôt plus là, contrairement à la facture informatique. Je ne pensais pas être si rapidement dans le vrai.

Et pour reprendre les propos de mon préopinant du groupe PLR disant que « notre Ville a un problème de dépenses et non de revenus », il semble que, sur ce point-là, il s'agit d'un problème de dépenses et de revenus, puisque ces derniers seront, eux, bel et bien baissés de 10 millions par année.

M. Fabio Bongiovanni, Directeur des finances, déclare :

- La situation est relativement simple : c'est un montant de CHF 7'515'000.- qui a été reçu par la Ville de Neuchâtel en 2019, pour la vente des actifs du CEG.

Il vous était effectivement proposé, dans le rapport, qu'une diminution d'un cinquième de ce montant réduise la facture globale des prestations informatiques. Le rapport complémentaire aux comptes 2018 vous expliquait que notre organe de révision n'avait pas accepté de fonctionner de cette manière et nous demandait de passer en une seule fois, aux comptes 2018, le montant de CHF 7'515'000.-. Cela avait été expliqué dans ce rapport complémentaire et c'est la raison pour laquelle nous avons dû procéder ainsi.

Pour ce qui est du montant global de la facture sous la rubrique Informatique, il faut tout d'abord préciser qu'un montant a été centralisé pour la téléphonie fixe, laquelle était auparavant répartie dans l'ensemble des services. Nous avons estimé adéquat de considérer cela comme une charge directe, entièrement imputable sous la rubrique Informatique. Concernant le reste du montant, il s'agit de la TVA. Effectivement, dans le rapport, les coûts étaient présentés sans TVA. Aujourd'hui, dans le rapport relatif au budget 2020, ceux-ci sont présentés avec la TVA. Voilà pour les explications concernant ces rubriques.

Ressources humaines

Mme Charlotte Opal intervient :

- Je reviens sur la question du solde des heures supplémentaires à laquelle le Conseil communal a répondu auparavant en partie seulement.

La page 10 du rapport de la Commission financière donne des explications concernant le solde des vacances et des heures supplémentaires des employés de la Ville. Notre groupe comprend que le Conseil communal souhaite liquider ce solde en 2020 pour le remettre à zéro avant la fusion et que ceci implique qu'un tiers du solde sera des jours de vacances supplémentaires en 2020.

Notre groupe met quelque peu en doute – comme l'a dit notre président de groupe – que le Conseil communal soit en mesure de réduire autant les heures travaillées dans le cas d'une année qui verra non seulement 15 postes gelés, mais également une surcharge de travail liée à la préparation de la fusion et à l'accélération du processus d'assainissement du patrimoine financier. Le nombre d'heures nous paraît énorme. Est-ce qu'elles sont concentrées dans certains services qui ont peut-être plus de flexibilité ? Vous avez annoncé qu'un tiers sera liquidé, que se passera-t-

il avec les deux autres tiers ? Pourriez-vous nous expliquer comment vous envisagez d'éviter à l'avenir un nouveau cumul d'heures supplémentaires et de jours de vacances?

Mme Isabelle Mellana Tschoumy intervient :

- Sur le même thème, je lis « geler 15 postes » et, en même temps, « diminuer la provision pour récupérer le solde d'heures supplémentaires et de vacances ». Nous voyons que l'effort est grand, mais nous pouvons tout de même nous poser la question des éventuelles externalités négatives d'une telle mesure.

Cela va dans le même sens que l'a mentionné ma préopinante, c'est-à-dire que – en ces temps où l'on parle beaucoup de santé au travail et de tenir compte des heures supplémentaires pour éviter les burnouts et le stress – est-ce que l'on s'est finalement posé la question de la répercussion négative d'une telle mesure sur la santé des personnes, de même, peut-être, que de l'augmentation du taux d'absentéisme qui risque effectivement de survenir ?

M. Fabio Bongiovanni, Directeur des ressources humaines, déclare :

- Je crois avoir répondu en partie, en tout cas d'après ce qu'a dit la porte-parole du groupe PopVertSol, aux inquiétudes qui existent.

Comme je l'ai précisé, le Conseil communal souhaite pouvoir faire pleinement usage des directives qu'il a à sa disposition dans la gestion de son personnel. Il lui demandera donc de parfois fermer le service lorsque cela est possible et qu'une permanence peut être envisagée pour répondre aux questions urgentes. Durant les vacances d'été, notamment, chaque service s'organisera pour permettre au plus grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs de prendre leurs vacances et de récupérer celles qui doivent l'être. Il en est de même pour les heures supplémentaires.

Le Conseil communal fera tout ce qui est possible pour réduire d'un tiers ces heures supplémentaires et ces vacances. Il ne s'agit pas de les mettre à zéro, il faut viser ce qui est réaliste et il nous a paru réaliste de pouvoir réduire d'un tiers le solde existant aujourd'hui. Cela ne nous semble pas contradictoire avec le gel de 15 EPT, dans la mesure où l'administration sera fermée à certains moments parce que le Conseil communal fait attention à la santé de ses collaboratrices et de ses collaborateurs et leur demandera de prendre des vacances. Ainsi, c'est ce qui est prévu cette année entre les fêtes de Noël et Nouvel An : le Conseil communal demande aux services de fermer et de s'organiser en conséquence – en assurant quelques permanences téléphoniques lorsque cela est nécessaire – et d'étendre les jours de fermeture possibles.

M. Dimitri Paratte intervient :

- Nous regrettons cette mesure de vacances forcées pour les employés de l'administration communale, notamment pour les personnes qui ont des horaires très réguliers et qui n'accumulent pas d'heures supplémentaires, souvent au plus bas de l'échelle de notre administration.

Ce type de fonctionnement créera soit des heures négatives, soit des vacances forcées qui devront être prises à des périodes très particulières, alors que les vacances doivent être un temps de repos dont on peut disposer, avec l'accord de l'employeur, selon une certaine latitude personnelle.

Economie

La parole n'est pas demandée.

Urbanisme

Mme Julie Courcier Delafontaine intervient :

- Certaines personnes continuent de briller même lorsqu'elles sont absentes – occupées, par exemple, par des mandats plus prestigieux et fédéraux – et il y a des questions récurrentes au budget. Celle sur les délais des permis de construire est l'une d'elles.

L'année dernière, votre Autorité promettait une réponse écrite personnelle à ce sujet. Force est de constater qu'aucune réponse à cette intervention n'a été donnée à ce jour. Nous nous permettons donc de réitérer notre question.

Votre Autorité peut-elle nous dire quelle est la durée moyenne de la procédure d'autorisation du permis de construire sur le plan communal ? Y a-t-il une évolution positive par rapport à l'année précédente ? Les délais de l'article 59 RELConstr. sont-ils tenus en Ville de Neuchâtel ?

Mme Christine Gaillard, Directrice de l'urbanisme, déclare :

- C'est effectivement une question récurrente. Pas extrêmement précise, mais récurrente. Nous répondons aussi très régulièrement à cette question. La dernière fois, c'était lors du traitement du budget 2019 et lors du rapport de gestion 2018.

Je vous avais expliqué à l'époque – et j'ai ressorti mes notes – que les statistiques effectives sur la durée de traitement dépendent du service cantonal. Celui-ci dispose du chiffrage de SATAC – le système de gestion des permis de construire – et il s'est déclaré incapable de nous fournir les

détails. Cela n'a malheureusement pas évolué positivement depuis la demi-année qui s'est écoulée depuis lors.

Toujours est-il que j'ai quand même quelques informations à vous fournir, si vous le voulez bien. Vous avez déjà reçu la réponse à l'interpellation qui traite un peu du même genre de question, soit la durée des projets, jusqu'à ce que l'on voie effectivement un chantier apparaître.

Juste un petit rappel sur la manière dont cela fonctionne. Le délai régulier de traitement d'un permis de construire, une fois qu'il est déposé formellement, est de trois mois. Ce délai est normalement respecté – voire est plus court – sauf dans les cas suivants :

- le dossier est incomplet ; il est alors renvoyé à l'auteur pour être complété ;
- le dossier est préavisé négativement par la Commission d'urbanisme ; les auteurs sont accompagnés pour des réflexions sur le projet ;
- les services concernés dans le parcours de consultation du permis demandent des compléments, ceci pour une question de sécurité, d'aménagement extérieur, etc. ;
- il y a des oppositions ; dans ce cas, nous ne maîtrisons plus beaucoup la durée, même si nous travaillons sur la manière de gérer ces oppositions.

Nous avons entrepris un certain nombre d'améliorations dans la gestion des permis de construire. D'une part, nous avons renforcé un tout petit peu l'équipe des inspecteurs – plus 10 %, nous ne faisons pas des folies – d'autre part, une personne qui partait à la retraite a été remplacée par un jeune inspecteur très motivé, qui remplit magnifiquement bien son rôle. Cette équipe traite les permis plus simples – les préavis pour les panneaux solaires, les permis pour les enseignes – elle fait les statistiques, traite les archives et les constructions illicites.

Nous avons également établi une meilleure collaboration avec le Service juridique, s'agissant de la systématique du suivi des procédures, notamment pour le traitement des oppositions, afin de ne pas laisser s'écouler des délais trop longs et réagir plus rapidement.

Concernant les constructions illicites, je ne peux pas vous donner des informations sur l'envergure de ce phénomène, mais il y en a. J'ai lancé une enquête pour savoir où nous en sommes. Toutefois, si quelqu'un a envie de prendre son crayon ou sa tablette pour rédiger une interpellation pour en savoir plus sur les constructions illicites, je vous informe juste que la responsable de l'entité Permis de construire va accueillir la nouvelle année avec un nouveau petit être. Nous allons donc lui donner les 4 mois

avant de travailler là-dessus... Pour le reste, cela peut encore attendre un moment. Mais c'est un phénomène sur lequel nous travaillons également.

Donc, meilleure collaboration avec les auteurs en avant-projet et avec le Service juridique. Meilleur système de communication également, puisque nous préparons un mandat pour avoir un site web qui informe mieux, en amont et pendant toute la procédure.

Nous sommes aussi en train de discuter avec le Canton concernant un outil informatique qui doit compléter SATAC, celui-ci ne permettant pas certains traitements en parallèle du dossier. Nous essayons donc d'améliorer la situation.

J'aimerais rappeler deux éléments très importants. Premier élément, notre Conseil doit garantir le respect des bases légales. Et il y a quand même non seulement un certain nombre de constructions illicites, mais également des exécutions non conformes au permis délivré. Certains lisent le permis de manière un peu superficielle et nous le constatons après coup. Aujourd'hui, il nous manque des outils pour rappeler les gens à l'ordre et nous devons travailler sur cette problématique. Nous devons donc garantir les bases légales.

Le deuxième élément concerne la densification. Selon une stratégie voulue par la législation fédérale, cantonale et communale, nous devons absolument veiller à la qualité de vie dans les quartiers et préserver les intérêts publics prépondérants.

Pour ces raisons, il ne faut pas réduire les soins appliqués au traitement des permis de construire. Je peux vous assurer que nous faisons vraiment notre possible pour être au service des auteurs de projets.

Environnement

La parole n'est pas demandée.

Mobilité

Mme Julie Courcier Delafontaine intervient :

- Au programme de domiciliation et au budget figure un montant de CHF 50'000.- pour l'organisation d'un dimanche sans voitures. Votre Autorité peut-elle développer cette charge, qui nous paraît soit trop faible, soit trop élevée en fonction de ce qui y figure ?

Mme Christine Gaillard, Directrice de la mobilité, déclare :

- Nous allons enfin réaliser un dimanche sans voitures le 10 mai 2020. C'est la première fois. C'est donc un budget au vrai sens du terme : nous ne savons pas combien cela va effectivement coûter.

Le sens de ce budget n'est pas de l'utiliser jusqu'au dernier centime, mais d'organiser un dimanche sans voitures exemplaire, qui donne envie aux gens de continuer à organiser ce genre d'événement, peut-être ailleurs, dans les quartiers et d'explorer les possibilités.

Si vous regardez à la page 17 du grand rapport, vous verrez que nous avons même prévu CHF 100'000.- pour ce dimanche sans voitures, dont CHF 50'000.- pourraient être prélevés – si vous l'acceptez – à la réserve conjoncturelle.

Au budget, pour le dimanche sans voitures, nous prévoyons actuellement, pour ce qui est des gros montants :

- environ CHF 20'000.- pour la fermeture de l'espace public du centre-ville ; c'est une dépense très importante, mais nécessaire pour que cela puisse être réalisé,
- environ CHF 10'000.- à la rubrique Communication,
- CHF 40'000.- pour l'animation, mais cela dépend encore des apports qui viendront.

Nous sommes donc encore très loin des CHF 100'000.-.

Concernant les animations, ce qui est très intéressant lorsque nous parlons avec l'un ou l'autre acteur du domaine, c'est que nous suscitons beaucoup de bonnes volontés. Les gens ont donc plutôt tendance à venir vers nous et à faire des propositions. C'est extrêmement intéressant et très réjouissant. Nous espérons vraiment rester bien en deçà du budget évoqué. Mais c'est effectivement inscrit au budget.

Nous aurons le plaisir de vous informer en début d'année, dès que nous aurons un petit peu débroussaillé le dossier des manifestations prévues.

Santé

Mme Anne Dominique Reinhard intervient :

- Je voulais juste savoir si, après le départ à la retraite de la Déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé, ce poste sera repourvu, ou s'il sera aussi gelé ?

Mme Anne-Françoise Loup, Directrice de la santé, déclare :

- La Déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé a pour mission, avant de partir, de faire un état des lieux de la politique vieillesse telle qu'elle est déployée maintenant depuis qu'elle a été votée par le Conseil général, ainsi qu'un état des lieux de ce qui se fait dans les communes parties à la fusion.

Sur cette base-là, un rapport sera soumis, avant son départ, à votre Autorité. Comme l'ensemble d'un certain nombre de discussions, ce rapport sera soumis également aux autres communes concernées par la fusion. De ce fait, c'est entre Autorités qu'il sera convenu de l'avenir de ce poste.

Dans les discussions que nous avons eues aujourd'hui, le vieillissement de la population est une problématique particulièrement importante. Par ailleurs, il s'agit de la seule déléguée dans le canton qui promeut les démarches de santé de façon globale, mais également la démarche de politique vieillesse. Il y a donc fort à parier – nous l'espérons en tout cas – que ce poste soit maintenu. Notre demande est en tout cas qu'il puisse être repourvu en bonne et due forme.

Action sociale

La parole n'est pas demandée.

Education

M. Dimitri Paratte intervient :

- Nous lisons, à la page 23 de notre rapport, au chapitre de l'enseignement obligatoire, que le but est que la nouvelle Commune de Neuchâtel reste dans l'éorén.

Cela fait quelques années maintenant que je représente votre Conseil au sein du Conseil intercommunal de l'éorén et je souhaitais soulever ce soir cette problématique, puisque les syndicats intercommunaux ne sont gages ni de bonne gestion, ni de transparence, ni de débats démocratiques, mais sont, malheureusement, bien souvent tout le contraire.

Les combats longs et agaçants pour défendre une médecine scolaire sociale et préventive, pour un service orthophonique ou d'accompagnement psychosocial dans les écoles sont régulièrement menés par les petites communes qui ne veulent pas mettre les moyens d'une bonne école inclusive et qui fonde les bases matérielles d'une vraie éducation émancipatrice.

Le groupe PopVertSol demande que le Conseil communal envisage toutes les attitudes possibles à l'encontre de l'éorén. Scinder le syndicat ou en sortir sont des options sur lesquelles nous aimerions avoir une réflexion au cours de l'année qui suit. Je ne vous demande pas une réponse immédiate, mais qu'il y ait une vraie réflexion sur toutes les options possibles qui s'offrent à nous. De même, mettre le fonctionnement de l'école et l'émancipation des enfants au centre de nos réflexions et non pas les considérations de péréquation et de politique de bon voisinage ou de substitution aux politiques cantonales.

M. Gabriele Jeanneret intervient :

- Sans être aussi précis ou alarmiste que M. Paratte, nous avons une question sur la facture de CHF 743'100.- de l'éorén. A savoir, est-ce que le Conseil communal pourrait nous apporter quelques précisions à ce sujet, bien que ce soit développé dans le rapport de la Commission financière ?

Dans la perspective de la fusion, quelles sont les conséquences que la nouvelle péréquation inter-éorén aurait sur ces charges, qui ont passablement augmenté, comme nous le voyons dans le budget ?

Mme Anne-Françoise Loup, Directrice de l'éducation, déclare :

- Tout d'abord, en gage de bonne gestion, je crois que le Comité intercommunal de l'éorén a toujours validé les budgets à l'unanimité, y compris le dernier qui passe la barre des 100 millions. Je pense que cela est un signe de reconnaissance certain sur la qualité du travail et la possibilité d'expression démocratique.

Pour ce qui est de l'importance que le Comité scolaire donne, comme vous, aux dimensions socio-économique et socio-éducative à l'école, vous aurez remarqué que le Comité scolaire de l'éorén a proposé au Comité intercommunal de l'éorén de consacrer CHF 238'000.- pour l'engagement d'assistants socio-éducatifs, ce qui montre bien que nous partageons les mêmes inquiétudes et les mêmes valeurs.

Pour ce qui est de la vision d'avenir de l'éorén – puisque la question est posée dans le cadre de la perspective de la fusion – je me permets de revenir sur la convention de fusion telle qu'elle a été décrite dans un rapport commun proposé en 2016 déjà à nos Autorités.

En commentaire de l'article 14 – qui porte sur l'implantation des services communaux et la proximité de ceux-ci pour la population – il était mentionné, je cite : « En matière scolaire, il sied de rappeler que les écoles sont organisées par cercles scolaires qui sont indépendants des frontières communales. Les communes concernées [par la fusion] n'ont pas l'intention de modifier la donne actuelle. ».

Cela fait que nous devons aujourd'hui reconnaître la compétence aux Autorités futures de travailler sur ce sujet-là. Elles se saisiront donc, dès que nécessaire et dès que possible, de cette question de repenser éventuellement l'organisation du Comité intercommunal et du cercle scolaire. Ce sera certainement fait de toute façon, puisque, dans le cadre de la nouvelle commune, le nombre d'enfants scolarisés représentera, au sein de l'éorén, 64 % contre 46 % aujourd'hui.

Le Comité scolaire se saisit donc déjà de ce dossier-là pour garantir une représentativité de l'ensemble des communes qui permette à chacune de se sentir reconnue. Ce dialogue a déjà été initié dans le cadre de la péréquation, puisqu'un certain nombre de séances de groupes de travail ont eu lieu intégrant tous les Directeurs des finances de l'entier des 12 communes membres de l'éorén. Cela a conduit à un compromis qui, certes, engage la Ville de Neuchâtel au niveau de la péréquation pour un montant de CHF 1'700'000.-, à la place des CHF 3'000'000.- que la Ville aurait eu à payer si elle avait été seule et avait constitué un cercle autonome. Ce montant-là serait de CHF 2'500'000.- dans le cadre de la grande commune. C'est uniquement sur la question de la péréquation.

Pour revenir à la deuxième question sur le montant de CHF 743'000.-, effectivement celui-ci est détaillé en page 25 du rapport. L'augmentation des coûts de fonctionnement de l'éorén, hors péréquation, est en lien avec les cotisations patronales, l'AVS et le fonds de formation duale. Les montants sont mentionnés.

Je le rappelle – et c'est vraiment important pour nous – le Comité de l'éorén a souhaité soutenir les enseignants et les enfants en difficulté dans le cadre de l'école en engageant des assistants socio-éducatifs. Donc, pour combler un manque que le Canton ne couvre pas dans ces dispositifs aujourd'hui.

Il faut compter en outre une augmentation de presque CHF 1'500'000.- en lien avec les loyers. Quand on rénove des bâtiments – et c'est le cas en ville – la charge liée aux loyers dans les communes augmente également, de même que les amortissements, ce qui est bien logique.

Par ailleurs, le nombre d'enfants scolarisés hors cercle diminue, puisque chacun des cercles préfère garder ses enfants scolarisés chez lui. Cela fait que l'éorén percevra CHF 470'000.- de recettes en moins prochainement.

La péréquation pourrait être impactée positivement du fait de l'intégration probable – mais ce sont les Autorités de Valangin qui en détermineront le sort – des 80 élèves de Valangin au Centre scolaire des Terreaux. Si c'est la décision de Valangin, cela aura d'ores et déjà un impact dès 2020.

M. Dimitri Paratte ajoute :

- Je remercie le Conseil communal pour ces explications claires, mais je me permets juste de corriger le fait suivant : quand un législatif composé de 24 personnes adopte un budget de 100 millions à l'unanimité – et je trouve cela un peu suspect – c'est bien plus que le contrôle et la bonne gestion qui seraient reconnus par un tel vote unanime.

A mon avis, le fait que la plupart de ses membres n'aient pas lu le budget, ou qu'ils ne le comprennent pas en détail, signifie que l'on planifie des dépenses aussi importantes sans bonnes connaissances de la cause. Cas échéant, celles-ci seraient plus sévères, précises et utiles au sein de notre Législatif.

Nous payons aussi les collègues des autres communes, évidemment, elles ont payé pour le nôtre. Mais c'est évident, nous devons aussi dire que les autres communes ont besoin de construire des collègues.

Infrastructures

M. Jean-Luc Richard intervient :

- Notre groupe s'étonne du montant, qui paraît exorbitant, de CHF 660'000.- budgété pour couper 8 peupliers et replanter 15 nouveaux arbres à l'est du vieux port.

Nous ne remettons pas en cause ici le principe du remplacement de vieux arbres dépérissant dans nos parcs et allées, bien au contraire. Mais le montant moyen de CHF 44'000.- par arbre planté interpelle. Même si nous sommes conscients que ce rajeunissement s'accompagnera probablement d'une réfection de l'esplanade.

A cet égard, nous invitons le Conseil communal à ne pas être maximaliste dans ces travaux. A notre avis, il n'est probablement pas nécessaire d'extirper l'ensemble des vieilles racines. Le rabotage du sommet des souches devrait suffire. De plus, quelle est la justification d'effectuer ces travaux en plusieurs étapes, comme cela a été annoncé dans le rapport ? Cela n'entraînerait-il pas un allongement du chantier et également une augmentation des coûts ?

Finalement, nous recommandons d'ores et déjà l'utilisation d'un revêtement perméable. C'est autant d'eau claire à ne pas canaliser et traiter, et c'est un îlot de chaleur en moins. Les nouveaux arbres ont besoin de cette eau.

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, Directrice des infrastructures, déclare :

- En préambule, ces peupliers forment en fait une structure paysagère identitaire du port. Ils sont malheureusement vieillissants et deviennent dangereux. Nous devons absolument prendre en considération maintenant plusieurs chutes de branches. Bon nombre d'entre eux ont malheureusement déjà dû être supprimés : 20 arbres étaient initialement en place et il n'en reste aujourd'hui plus que 8.

L'objectif pour le Service des parcs et promenades et pour le Conseil communal – en collaboration également avec d'autres services de la Ville – prévoit de remplacer ces arbres en deux étapes, afin de maintenir quelques grands sujets structurants sur cette place qui mérite cette arborisation, notamment le temps que les jeunes arbres prévus se développent. C'est la raison de ces deux étapes.

Nous prévoyons de réaliser des fosses de plantations continues, afin de fournir aux arbres des volumes de terre suffisants pour qu'ils puissent bien se développer et également pour permettre au sol de récolter les eaux de pluie et les laisser s'infiltrer, comme vous l'avez expressément demandé.

L'ensemble des revêtements de surface devra également être remis en état et, dans la mesure du possible, en fonction des usages de cet espace, nous allons favoriser des matériaux perméables.

Au niveau du détail des coûts – car c'est cela qui est intéressant dans un budget – les arbres coûtent à eux seuls CHF 70'000.- sur les CHF 660'000.- prévus. Un mur de soutènement et un terrassement doivent être réalisés pour plus de CHF 230'000.-. Il y a également tout ce qui est substrat – soit le mélange de terre et de pierres – et le revêtement – lequel, nous l'espérons pourra être perméable – pour plus de CHF 200'000.-. Voilà donc les grands éléments de cette pré-analyse que nous avons faite pour pouvoir inscrire ce coût de CHF 660'000.- au budget.

Mais, vous avez raison, les arbres seuls ne représentent pas le coût le plus important sur les CHF 660'000.-. C'est bien l'entier de cette place qui doit être repensé et refait, moyennant des coûts importants, il est vrai. Mais nous considérons que cette place mérite d'avoir des arbres et que ceux-ci méritent d'avoir aussi un emplacement digne de ce nom, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Sécurité

Mme Johanna Lott Fischer intervient :

- Le rapport de la Commission financière fait mention, à la page 49, d'un investissement de CHF 100'000.- pour des travaux nécessaires permettant à un investisseur privé d'exploiter un restaurant sur le bateau « Ville de Morat ».

Comme les infrastructures des ports sont autofinancées, le groupe PopVertSol aimerait savoir si, dans un tel cas, il y a un retour sur investissement, c'est-à-dire si la location de la place d'amarrage compensera les amortissements ? Quelle durée aura le contrat de location ? Et que se passerait-il si le locataire partait et que l'infrastructure spécialement construite selon ses besoins devenait obsolète ? Est-ce que le môle sera aussi occupé par la terrasse de l'établissement ? Et est-ce qu'il sera toujours accessible au public ?

Le groupe PopVertSol se demande également si un établissement supplémentaire ne va pas trop charger la zone du vieux port qui arrive à saturation.

Mme Isabelle Mellana Tschoumy intervient :

- Concernant la logistique et l'achat de 60 parcomètres pour les Jeunes-Rives pour un montant de CHF 306'000.- : nous nous posons en effet la question de l'intérêt à faire cet achat alors que le projet prévoit, en principe, la suppression des places. Est-ce que le coût et l'amortissement éventuel jusqu'au moment de la suppression des places de parc ont bien été mis en balance ? Des alternatives à cet achat de CHF 306'000.- ont-elles été étudiées ?

Mme Violaine Bléry-de Montmollin, Directrice de la sécurité, déclare :

- Concernant le bateau-restaurant, attention : il est vrai que nous sommes en train de discuter avec un investisseur privé qui aimerait racheter à la LNM le bateau « Ville de Morat » pour y refaire un restaurant, comme nous l'avons vécu à l'époque avec le « Vieux vapeur ».

Nous avons donc reçu cet investisseur privé autour du mois de mars 2019, parce qu'il voulait pouvoir ouvrir son restaurant pour l'été 2019 déjà. Evidemment, il n'est pas possible d'ouvrir un restaurant aussi facilement que cela, surtout quand il se trouve sur un bateau qu'il faut rénover et surtout pouvoir amarrer à un ponton. Ou, si le ponton n'existe pas, en tout cas prévoir différents systèmes d'amarrage. Nous avons donc demandé à l'investisseur privé de reprendre son projet, en premier lieu pour qu'il présente un *business plan* viable qui nous prouve aussi l'existence d'un

projet concret. D'autre part, cela nous permettait, de notre côté, de voir ce qu'il était possible de faire techniquement sur nos infrastructures.

Nous en sommes donc là actuellement. Nous avons prévu CHF 100'000.- au budget des investissements, en sachant que, dans ce montant, toute une partie concernerait de gros piliers que nous devons placer pour pouvoir amarrer ce bateau de manière adéquate. C'est un gros montant que la Ville devrait investir pour permettre à un bateau de cette envergure d'être amarré là, tenant compte du vent et des courants qu'il y a à cet endroit. Malheureusement, les piliers qui étaient présents pour le « Vieux vapeur » doivent être refaits. Nous ne pouvons pas utiliser les mêmes pour ce bateau-là.

De plus, pour mettre un bateau à cet emplacement, il faut déplacer des bateaux existants de l'autre côté du port. Il y a donc aussi des coûts pour refaire des emplacements de l'autre côté du port, même si, à terme, ceux-ci vont aussi financer une partie de l'investissement.

Troisième investissement nécessaire, la place actuelle de ce bateau « Ville de Morat » doit être également complètement refaite pour pouvoir accueillir un autre type de bateau ou, en tout cas, en faire autre chose sur le port en lien avec le développement de la LNM et d'une éventuelle nouvelle flotte à futur.

Toutes ces considérations font que nous sommes en train d'analyser les choses, *step-by-step*, sans se précipiter, mais quand même en apportant des solutions pour permettre, ou non, à ce projet d'être viable pour l'été prochain, nous l'espérons. Evidemment, cela nécessite un coût important de notre collectivité, de la Ville, mais qui sera amorti sur 10 ans, avec la location du domaine public qui devrait rapporter un certain nombre de milliers de francs par année. La place d'amarrage sera bien sûr louée et la terrasse qui devrait se faire sur le môle sera aussi sujette à taxation pour utilisation du domaine public.

Tout cela mis l'un dans l'autre, nous pensons que l'amortissement en lien avec l'investissement prévu sera compensé par la location du domaine public et des places d'amarrage. Mais nous sommes en train d'affiner tout cela et nous verrons si le jeu en vaut la chandelle. Le Conseil communal n'a pas encore décidé si nous allons mettre ce bateau à cet emplacement.

Par contre, nous pensons que le port mérite encore un établissement public sous la forme d'un restaurant un peu innovant, comme cela avait été le cas avec le « Vieux vapeur » qui avait fonctionné extrêmement bien à l'époque. Nous pensons que ce projet peut être viable en termes d'économie et de diversité du lieu. Nous croyons à ce projet et nous attendons juste d'avoir certaines garanties, au niveau de la Ville, au niveau

technique et au niveau du *business plan* de l'investisseur. J'espère avoir répondu à vos préoccupations.

Concernant la logistique et les parcomètres, ce ne sont pas les parcomètres des Jeunes-Rives, mais ceux de la ville. Nous devons passer de « parcomètres ancienne génération » à « horodateurs nouvelle génération ». Les horodateurs sont en fait des modèles de parcomètres anciens qui sont maintenant mis à disposition dans quasiment toutes les villes. Ils permettent de payer avec des cartes de crédit, avec les différentes cartes que vous avez dans vos porte-monnaie, voire avec le natel, et non plus avec de la monnaie. Nous avons envie de passer maintenant à cette nouvelle génération, sachant que toute une partie de nos parcomètres sont très vieux et que les pièces de remplacement ne sont plus disponibles.

Au lieu d'essayer de racheter une ancienne génération de parcomètres, nous nous sommes dit que nous allions passer tout de suite à une *Smart City* avec des nouveaux horodateurs qui seront installés petit à petit en remplacement des anciens. Le terme « Jeunes-Rives » ici est faux, ce n'est pas là que nous allons forcément placer ces nouveaux parcomètres, mais ce sera dans l'ensemble de la ville. A savoir encore que la troisième étape du plan stationnement n'est pas terminée et que toute une partie à l'est de la ville n'a pas encore été transformée en zone d'horodateurs. Nous devons aussi la réaliser ces prochains mois et nous profiterons de placer directement ces horodateurs de nouvelle génération.

Voilà pourquoi il y a ce montant, lequel est tout à fait en cohérence avec l'obsolescence et non pas en incohérence avec les Jeunes-Rives.

Agglomération

La parole n'est pas demandée.

Culture et intégration

Mme Julie Courcier Delafontaine intervient :

- Plutôt qu'une véritable question, c'est une affirmation à propos du projet « Place Numa-Droz 3 – avenir du Collège Latin » et de son projet de regroupement des bibliothèques mentionné au budget des investissements et dans le programme de domiciliation.

Pour le groupe socialiste, il est absolument essentiel que le rapport à l'appui de ce crédit soit soumis à notre Conseil rapidement, soit dès les premiers mois 2020, afin que le concours d'architecture puisse être lancé et le projet sérieusement engagé avant la fin de la législature.

Nous rappelons à votre Autorité qu'elle s'était engagée à nous le présenter courant 2018. Reporter un tel rapport nous ferait courir le risque de nous retrouver dans deux ans avec un bâtiment emblématique à moitié vide au cœur de la ville, à entretenir à grands frais, alors même que le projet est une chance de rayonnement et d'attractivité pour notre ville.

Mme Isabelle Mellana Tschoumy intervient :

- Au sujet des mesures d'intégration professionnelle, une inquiétude plutôt qu'une question : nous nous interrogeons sur les motivations objectives d'une telle réduction du soutien au SEMO de la part du Service cantonal de l'emploi. La Ville, nous le savons, s'est opposée à cette réduction et nous nous demandons si, entretemps, le Conseil communal a reçu une réponse à ses interrogations quant aux conséquences négatives de cette réduction.

M. Thomas Facchinetti, Directeur de la culture et intégration, déclare :

- Je réponds volontiers et je remercie de l'intérêt porté à cette mesure d'intégration professionnelle importante. Celle-ci est née il y a 16 ans, d'un accord entre les Conseils communaux du Locle, de la Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, en lien avec l'Etat, pour conférer à la Ville de Neuchâtel le mandat de prestations pour réaliser ces mesures d'intégration professionnelle auprès des jeunes. Le programme BâtiPlus a également vu le jour, puis, quelques années après, un autre programme – InfoPlus – lequel est davantage centré sur l'informatique.

Depuis 2016, le programme SEMO - Mod'Emploi fonctionne bien. Il rencontre des succès importants, reconnus par le Canton et au-delà. D'ailleurs, des interventions ont plusieurs fois eu lieu ici, au Conseil général – souvent lors du budget ou parfois aux comptes – pour demander qu'il y ait même une extension du volume d'accueil. Nous avons expliqué que c'était l'Etat qui décidait de cela. La mesure a du succès.

Depuis lors, chaque année, à l'été, l'Etat nous « passe commande » pour le nombre de places qu'il entend repourvoir l'année suivante dans le cadre de l'ensemble des programmes de la Ville. Le 13 septembre dernier, le Service cantonal de l'emploi nous adressait – comme il le faisait auparavant – une précommande de 54 places pour le SEMO en 2020. Même niveau, donc, que ce que nous avons les dernières années. Le 1^{er} octobre, soit moins d'un mois plus tard, contrordre : on nous annonce la volonté de réduire – significativement, même – la voilure pour cette mesure qui touche des jeunes de 15 à 22 ans, réduction de *grosso modo* 30 %, passant ainsi de 54 places à 38.

Le motif invoqué globalement est que la diminution du taux de chômage et du nombre de chômeurs ces dernières années fait que la Confédération

a réduit de 3 millions environ l'enveloppe destinée au Canton de Neuchâtel pour l'ensemble des mesures d'intégration. Nous avons eu des contacts immédiatement avec le Service de l'emploi pour protester et exprimer notre vive opposition quant à l'ampleur de la réduction, mais également quant à la forme. En effet, c'était le mois d'octobre et les communications se sont faites oralement, rien vraiment par écrit. Et cela concerne des personnes engagées par la Ville pour mettre en œuvre la mesure.

Nous nous interrogeons toujours sur le bienfondé de l'ampleur de cette réduction, parce que l'on touche là à un public assez fragile. Ce sont des jeunes qui sortent de l'école, la majorité est issue de la migration, souvent en butte à des formes de discrimination – voulue ou non – quant à l'accès au marché du travail. Ceci alors que l'Etat vient de lancer des actions importantes d'intégration professionnelle des jeunes migrants et une feuille de route contre le racisme. Nous trouvons l'ampleur contradictoire avec ce qui se passait. On nous a expliqué que ce n'était pas le cas, mais que cela devait être fait ainsi. Nous prenons acte. Mais dans la discussion, nous avons quand même, bien sûr, maintenu notre critique quant à l'ampleur de la réduction, même si nous pouvions comprendre que la voilure soit un peu réduite compte tenu de la réduction de l'enveloppe fédérale. Mais voilà, les choix ne nous paraissent pas forcément être les plus pertinents, de notre point de vue, selon notre propre analyse de la situation.

En même temps, nous avons demandé à ce que l'Etat revienne sur cette décision, en tout cas sur l'ampleur de la réduction. Pour le moins, nous avons demandé à ce que nous ayons, à l'avenir, un mécanisme qui permette d'assurer un socle minimal de réduction et qu'il puisse y avoir une part variable en fonction de l'évolution du marché du travail. Nous n'avions plus de nouvelles depuis lors, nous attendions. Et nous avons reçu une réponse écrite du Service de l'emploi la semaine passée. En même temps, une réponse était donnée au Grand Conseil, tout début décembre, confirmant la réduction de la voilure qui passe de 54 à 38 places. Néanmoins, notre souhait a été pris en compte que ce soit le seuil minimal, que ce nombre puisse augmenter et qu'il y ait une part variable d'augmentation de l'ordre de 25 %. En chiffres, c'est *grosso modo* CHF 370'000.-. Cela ne couvre pas l'intégralité de la réduction, qui est de plus de CHF 450'000.-, mais il y a tout de même cette part variable, bien que celle-ci dépende de l'évolution du marché du travail et des choix qui seront faits par le Service de l'emploi quant au placement de jeunes dans cette mesure.

L'Etat dit avoir des mesures alternatives. Nous verrons bien si elles sont de nature à répondre à la demande des jeunes. Ce que nous savons, c'est

que, au 1^{er} janvier 2020, il y a de toute manière quand même 54 places commandées – car il y a de la demande – et que la réduction s’opérera durant l’année 2020, voire une correction à la hausse durant l’année 2020 également. A la fin de cette année, il y a déjà une liste d’attente de plus de 10 jeunes qui souhaitent pouvoir entrer dans cette mesure. De notre point de vue, la demande est quand même là, la réalité fait qu’il y a quand même des jeunes en situation de difficulté sur le marché du travail. Ce sont des jeunes qui ont fini l’école obligatoire, qui n’ont pas de voie de formation. Ce sont des jeunes en rupture de formation ou qui ont toutes sortes de difficultés, aptes au travail, mais rencontrant des problèmes d’insertion.

Nous ne sommes pas très contents, et plutôt assez fâchés même, de la manière dont les choses se sont passées. Nous avons eu gain de cause sur une toute petite partie, mais sur la voilure, globalement, les conséquences sont importantes. Du point de vue du personnel, nous devons envisager très sérieusement, durant l’année 2020 – si nous restons à 38 places – de réduire *grosso modo* de 3,5 à 4 EPT les postes de travail des personnes qui sont dans ces mesures. C’est assez dommageable, car ce sont des gens très compétents et c’est aussi pour cela que les résultats sont bons. Si nous devons nous séparer de gens compétents, il est difficile de les reprendre en cas de nouvelle augmentation. En effet, comme ils sont très compétents, ils trouveront sans doute dans d’autres mesures, peut-être dans d’autres cantons, chaussure à leur pied. Il sera difficile de corriger la chose en cours de route.

Voilà ce que je peux vous dire sur cette mesure. Concernant l’autre mesure, BâtiPlus, elle n’est pas touchée, la voilure reste identique. La mesure InfoPlus, concernant l’informatique, mise en œuvre conjointement entre le CEG et le SIEN, est complètement prise par le SIEN suite à la fusion CEG-SIEN. Mais je crois savoir qu’elle a été drastiquement réduite, si ce n’est pas complètement supprimée.

Concernant le Collège Latin, le Conseil communal a mis, au budget des investissements 2020, concours d’architecture et crédit d’étude. Le comité de pilotage travaille de manière très efficace sur ce projet. En principe, c’est bien en 2020 que nous allons proposer à votre Autorité un rapport à l’appui d’un crédit d’étude pour un concours et des études en vue de la rénovation du Collège Latin.

Sports

La parole n’est pas demandée.

Tourisme

La parole n'est pas demandée.

L'examen détaillé du budget étant terminé, le président, **M. Alexandre Brodard**, rappelle que le vote portera préalablement sur les projets d'arrêtés n^{os} II à VI, en terminant par le projet d'arrêté n^o I.

Toutefois, une suspension de séance ayant été sollicitée avant l'examen détaillé, le président accorde 7 minutes d'interruption.

A la reprise des débats, **M. Nicolas de Pury**, porte-parole du groupe PopVertSol, déclare :

- Nous maintenons notre amendement. Il s'agit de donner un signal fort pour doter l'Urbanisme et commencer à soigner les bâtiments. CHF 100'000.- est un symbole pour signifier un EPT. Peu importe qu'il soit trouvé en interne ou en externe, le but est vraiment d'attribuer à ce service le début d'un assainissement. Et c'est donner ce signal.

Quant à l'amendement du groupe PLR au projet d'arrêté n^o IV, c'est amusant, nous comprenons tout à fait la critique du rapport, nous en partageons une partie quant à la manière dont le rapport a été amené. Je l'avais en effet désigné comme « un nuage dans une caisse en bois ». Mais, en réalité, peu importe le rapport, le but est d'avoir les sous, de pouvoir les obtenir et de favoriser et travailler pour les fusions. Nous en avons bien besoin. Nous nous opposerons donc en majorité à cet amendement.

M. Jean-Charles Authier, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Je suis désolé de dire que, à mon avis, le groupe PopVertSol comprend mal le fonctionnement du Service de l'urbanisme. Celui-ci ne souffre pas d'un problème de volume ou de forces disponibles, mais d'un problème fonctionnel. Il faut que les flux, les rapports humains, tels que les rapports fonctionnels, soient mieux définis.

Nous faisons confiance au Conseil communal pour qu'il soit en route vers cette amélioration des flux. Nous savons que le service a connu des tourments d'ordre personnel ou de gestion – on peut les qualifier comme on veut – mais ce n'est pas en rajoutant des éléments que nous allons le renforcer. C'est en le faisant mieux fonctionner tel qu'il est. Une fois que nous avons ce meilleur fonctionnement, nous pourrons enfin juger si le service est bien dimensionné ou pas. Il est clairement prématuré de le

définir maintenant. Voilà notre position concernant l'amendement PopVertSol.

Concernant notre amendement, j'ai de la peine à comprendre la position qui se dégage ici, qui consiste à approuver ce programme de domiciliation sur la base d'un rapport qui n'est pas prêt, tant dans la forme de sa présentation – dans des délais qui sont, à mon avis, inacceptables – que dans le fond, qui est totalement peu convaincant. Qu'allons-nous faire concrètement avec ces 2,25 millions ? Personne, dans cette salle, ne saura me le dire. Dans ces deux cas, le rapport n'est simplement pas prêt : il n'était pas présenté dans les temps et n'était pas convaincant dans son fond.

Que se passe-t-il si vous acceptez l'amendement que nous proposons ? Nous donnons la chance au Conseil communal de revenir devant le Conseil général avec ce rapport quand il sera prêt, pour que nous ayons un vrai débat, que nous puissions nous faire une vraie opinion et nous prononcer sur 1, 2, ou 3 millions, ou ce qui sera jugé bon à ce moment-là. Et avec quelles conséquences ? Au pire, cela implique un déficit et un prélèvement à la fortune. Qu'arrivera-t-il de cette réserve si nous ne l'utilisons pas ? Elle va être versée à la fortune.

Alors, s'il vous plaît, donnons-nous la chance d'avoir un vrai débat. L'enjeu n'est surtout pas financier, il est de parler de ce projet sereinement, sur une base correcte.

M. Jonathan Gretilat, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Tout d'abord, s'agissant de l'amendement PLR, dans la mesure où le Conseil communal nous a promis un rapport et que, jusqu'à présent, seule une note d'information a été transmise, j'imagine que l'occasion se présentera quand même à lui de venir par la suite consolider ce qui a été prévu. Cas échéant, même en cours d'exercice ou après coup.

S'il devait notamment advenir aux comptes, qui seront validés par la nouvelle commune fusionnée, qu'il n'était pas suffisamment convaincant d'utiliser la réserve de politique conjoncturelle pour financer ces charges, ce sera un déficit qui apparaîtra en tant que tel dans les comptes de la nouvelle commune. Je pense donc que l'argument exposé par M. Jean-Charles Authier ne tient pas forcément la route. Ceci étant entendu que rien n'empêche, effectivement, de pouvoir quand même discuter, au moment même des mesures, sur quelle base il convient de les financer, soit par le budget ordinaire normal ou par les réserves qui ont été alimentées. Mais par rapport à ce qui a été présenté aujourd'hui, cela ne convainc pas le groupe socialiste qui refusera l'amendement.

Concernant l'amendement du groupe PopVertSol, nous avons eu l'occasion d'en discuter. Nous ne comprenons pas très bien d'où vient

cette volonté de créer un poste supplémentaire, qui concernerait en plus le territoire de la nouvelle commune, sachant que des regroupements devront intervenir entre les communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux, Valangin et Neuchâtel. Il peut aussi paraître un peu arrogant que ce soit la Ville de Neuchâtel qui commence à vouloir investiguer sur le territoire des autres communes. Nous ne comprenons donc pas très bien ce que cela viendrait faire dans le cadre du budget de la Ville de Neuchâtel.

Par ailleurs, nous tenons également à relever – puisque cela n’a pas été fait précédemment – que l’année passée, à l’occasion du budget 2019, nous avons décidé de ne pas accorder au Conseil communal 3 EPT à l’Urbanisme, parce qu’il manquait, de notre point de vue, un certain nombre de choses en matière de vision, ce que j’ai à nouveau exprimé au nom du groupe socialiste ce soir. Nous avons, malgré tout, laissé le Conseil communal reprendre cela tel quel cette année dans son budget. Il y aura donc, de toute manière, 3 postes supplémentaires à l’Urbanisme qui n’apparaissent pas en tant que tels, vu que c’est une variation de budget à budget et que cela ne tient pas compte des modifications intervenues au Conseil général à l’issue de nos débats de l’année passée. Nous estimons qu’il y a largement et suffisamment de ressources pour entreprendre le travail voulu. Si cela ne devait pas suffire et que cela paraît absolument nécessaire, le Conseil communal, dans sa compétence financière de l’ordre de CHF 250'000.-, peut sans autre engager ces ressources, d’entente, peut-être, avec les autres communes.

Nous appelons aussi vivement le Conseil communal à prioritairement s’atteler aux problèmes de gouvernance à l’Urbanisme, lesquels ont déjà été relevés à plusieurs reprises dans cet hémicycle et en Commission financière, avant d’engager de nouvelles ressources. Pour cette raison-là, le groupe socialiste refusera également l’amendement PopVertSol.

Mme Sylvie Hofer Carbonnier, porte-parole du groupe Vert’libéraux/PDC, déclare :

- Je peux être brève concernant l’amendement du groupe PopVertSol. Si nous attachons autant d’importance que ce groupe à l’assainissement et à la valorisation du patrimoine administratif et financier – nous l’avons dit – nous estimons, pour les différentes raisons exprimées par les autres groupes, que ce n’est pas la bonne mesure à prendre, d’une part, jusqu’à ce qu’il y ait un fonctionnement plein au sein de la Direction de l’urbanisme. D’autre part, à notre avis, ce n’est pas la bonne décision à prendre avant une fusion.

S’agissant de l’amendement du groupe PLR, vous l’avez entendu dans notre intervention, notre groupe n’était pas non plus satisfait de ce

programme de domiciliation et aurait souhaité qu'il soit présenté dans un rapport qui puisse être correctement discuté. Il y a donc une certaine sympathie pour cet amendement et notre groupe aura une position partagée à ce sujet.

M. Nicolas de Pury ajoute :

- Brièvement, je constate que tout le monde est d'accord avec l'urgence climatique, tout le monde est d'accord de mettre le paquet pour assainir au plus vite nos bâtiments du patrimoine administratif et – surtout – financier, mais que l'on n'est pas d'accord sur les méthodes.

Cela me rappelle quand nous parlions des domaines agricoles bio : tout le monde était d'accord de passer en bio, mais ce n'était pas le moment, il ne fallait pas faire comme cela, il fallait prendre du temps.

Je prends acte, mais nous maintenons, au nom de l'urgence climatique – vis-à-vis de nos concitoyens – ce principe-là de mettre le paquet au sein du Service de l'urbanisme. Ceci en admettant qu'il faut effectivement continuer à le rendre plus fonctionnel.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Alexandre Brodard**, propose de passer au vote des arrêtés. L'assemblée sera appelée à se prononcer sur les amendements avant le vote du projet d'arrêté n° IV.

Soumis au vote, l'arrêté n° II intitulé « **Arrêté concernant les crédits d'engagements inférieurs ou égaux à Fr. 250'000.- ne faisant pas l'objet d'un rapport au Conseil général pour l'exercice 2020** » est **accepté à l'unanimité**.

Soumis au vote, l'arrêté n° III intitulé « **Arrêté concernant les crédits pour faire face à des imprévus pour l'exercice 2020** » est **accepté à l'unanimité**.

Les deux **amendements** relatifs à l'arrêté n° IV sont préalablement soumis au vote. Selon le président, **M. Alexandre Brodard**, bien que concernant tous deux le montant de l'arrêté, ils ne portent pas sur le même objet. Ils ne s'opposent donc pas et chaque arrêté sera voté l'un après l'autre.

Amendement du groupe PopVertSol

Projet IV :

**Arrêté
concernant le prélèvement
à la réserve conjoncturelle**

Article premier. - Un prélèvement à la réserve conjoncturelle de **7,25 7,45** millions de francs est prévu au budget 2020.

Art. 2.- Ce montant est justifié par les effets nets de la réforme de la péréquation se montant à 4,9 millions de francs et par une partie du coût du Programme de domiciliation pour un montant de **2,35 2,25** millions de francs.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Soumis au vote, **l'amendement PopVertSol est refusé par 27 voix contre 10.**

Amendement du groupe PLR

Projet IV :

**Arrêté
concernant le prélèvement
à la réserve conjoncturelle**

Article premier. - Un prélèvement à la réserve conjoncturelle de **4,9 7,45** millions de francs est prévu au budget 2020.

Art. 2.- Ce montant est justifié par les effets nets de la réforme de la péréquation ~~se montant à 4,9 millions de francs et par une partie du coût du Programme de domiciliation pour un montant de 2,25 millions de francs.~~

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Explications :

Pour notre groupe, la note fournie au CG concernant le programme de domiciliation n'est pas suffisante à ce point. Le principe d'une « impulsion » ou d'un « programme de domiciliation » n'est pas combattu, loin de là, mais nous estimons que ces mesures doivent faire l'objet d'un rapport dédié et que ce dernier puisse être discuté et voté par le législatif.

Soumis au vote, **l'amendement PLR est refusé par 21 voix, contre 14 et 2 abstentions.**

Soumis au vote, l'arrêté n° IV intitulé « **Arrêté concernant le prélèvement à la réserve conjoncturelle** » est accepté par **25 voix contre 10 et 2 abstentions**.

Soumis au vote, l'arrêté n° V intitulé « **Arrêté concernant les dépenses portées à l'actif du patrimoine administratif pour l'exercice 2020** » est accepté à l'unanimité.

Soumis au vote, l'arrêté n° VI intitulé « **Arrêté concernant l'application de l'impôt foncier** » est accepté par **33 voix contre 3 et 1 abstention**.

Soumis au vote, l'arrêté n° I intitulé « **Arrêté concernant le budget de la Ville de Neuchâtel pour l'année 2020** » est accepté par **26 voix contre 9 et 2 abstentions**.

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 37 voix, contre 0 et 0 abstention.

Arrêté
concernant les crédits d'engagements
inférieurs ou égaux à Fr. 250'000.-
ne faisant pas l'objet d'un rapport au Conseil général
pour l'exercice 2020
(Du 9 décembre 2019)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 8 mai 2017,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit budgétaire total de 310'000 francs est accordé au Conseil communal pour les crédits d'engagement inférieurs ou égaux à 250'000 francs et supérieurs à 200'000 francs figurant dans les listes détaillées annexées au rapport concernant le budget 2020. Les subventions et recettes éventuelles seront portées en diminution du présent crédit.

Art. 2.- Le montant indiqué à l'article premier est composé des éléments suivants :

	Fr.
Crédits soumis au mécanisme de maîtrise des finances	310'000
Crédits financés par des taxes (non soumis au mécanisme de maîtrise des finances)	0
Total	<u>310'000</u>
Recettes et prélèvement à des fonds	<u>0</u>
Total net	<u>310'000</u>

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 9 décembre 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,
Alexandre Brodard

La secrétaire,
Martha Zurita

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 37 voix, contre 0 et 0 abstention.

**Arrêté
concernant les crédits
pour faire face à des imprévus
pour l'exercice 2020
(Du 9 décembre 2019)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 8 mai 2017,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit budgétaire total de 1'050'000 francs au plus est accordé au Conseil communal pour faire face à des dépenses d'investissement imprévues.

Art. 2.- Le montant indiqué à l'article premier est réparti aux directions / aux sections de la manière suivante :

	Fr.
a) Infrastructures	300'000
b) Urbanisme	350'000
c) Culture et intégration	50'000
d) Sports	50'000
e) Eaux	300'000
Total	<u>1'050'000</u>

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 9 décembre 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

Le président,
Alexandre Brodard

La secrétaire,
Martha Zurita

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 25 voix, contre 10 et 2 abstentions.

**Arrêté
concernant le prélèvement
à la réserve conjoncturelle
(Du 9 décembre 2019)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 8 mai 2017,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un prélèvement à la réserve conjoncturelle de 7,15 millions de francs est prévu au budget 2020.

Art. 2.- Ce montant est justifié par les effets nets de la réforme de la péréquation se montant à 4,9 millions de francs et par une partie du coût du Programme de domiciliation pour un montant de 2,25 millions de francs.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 9 décembre 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,
Alexandre Brodard

La secrétaire,
Martha Zurita

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 37 voix, contre 0 et 0 abstention.

**Arrêté
concernant les dépenses
portées à l'actif du patrimoine administratif
pour l'exercice 2020
(Du 9 décembre 2019)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 8 mai 2017,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit budgétaire annuel total de 500'000 francs est accordé au Conseil communal pour faire face à des dépenses d'entretien portées à l'actif du patrimoine administratif.

Art. 2.- Ce montant fera l'objet d'un amortissement moyen de 3%. Il sera pris en compte par la Section de l'Urbanisme.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 9 décembre 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,
Alexandre Brodard

La secrétaire,
Martha Zurita

Discussion en second débat. Les articles premier à 4 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 33 voix, contre 3 et 1 abstention.

**Arrêté
concernant l'application de l'impôt foncier
(Du 9 décembre 2019)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu la modification de la LCdir, du 27 mars 2019,

Vu le règlement communal sur les finances, du 8 mai 2017,

Vu l'arrêté concernant la fiscalité, du 1^{er} février 2016,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- L'article 4 de l'arrêté concernant la fiscalité du 1^{er} février 2016 est modifié comme suit :

Impôt foncier

Art. premier.- La Commune prélève chaque année un impôt sur les immeubles ou parts d'immeubles estimés à la valeur cadastrale, sans aucune déduction des dettes, et qui appartiennent :

- a) aux institutions de prévoyance mentionnées à l'article 81, alinéa 1, lettre d, aux personnes morales, aux fonds immobiliers au sens de l'article 58 LPCC, ainsi qu'aux personnes physiques si ces immeubles sont des immeubles de placement au sens des articles 111 et 112a LCdir ;
- b) à l'Etat, à d'autres communes, à des syndicats intercommunaux ou à des établissements qui en dépendent et qui ne sont pas dotés d'une personnalité juridique propre, si ces immeubles et parts d'immeubles ne servent pas directement à la réalisation de leur but.

1) Le taux de l'impôt est de 1,6 ‰ (art. 273 LCdir).

Séance du Conseil général - Lundi 9 décembre 2019

Art. 2.- Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Art. 4.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Neuchâtel, le 9 décembre 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,
Alexandre Brodard

La secrétaire,
Martha Zurita

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 26 voix, contre 9 et 2 abstentions.

Arrêté
concernant le budget de la Ville de Neuchâtel
pour l'année 2020
(Du 9 décembre 2019)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 8 mai 2017,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2020 est adopté. Il se résume comme suit :

a) Le compte de résultats

Charges d'exploitation	282'118'700
Revenus d'exploitation	<u>-248'335'100</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	33'783'600
Charges financières	6'811'200
Revenus financiers	<u>-27'989'300</u>
Résultat provenant de financements (2)	-21'178'100
Résultat opérationnel (1+2)	12'605'500
Charges extraordinaires	0
Revenus extraordinaires	<u>-12'615'000</u>
Résultat extraordinaire (3)	-12'615'000
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	<u><u>-9'500</u></u>

b) Le compte d'investissements

Dépenses brutes	74'683'700
Recettes	<u>-12'860'000</u>
Dépenses nettes	<u>61'823'700</u>

c) Le montant sous b est composé des éléments suivants :

Crédits soumis au mécanisme de maîtrise des finances	41'386'700
Crédits financés par des taxes	<u>20'437'000</u>
Dépenses nettes	<u>61'823'700</u>

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté

Neuchâtel, le 9 décembre 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

Le président,
Alexandre Brodard

La secrétaire,
Martha Zurita

Séance du Conseil général - Lundi 9 décembre 2019

La séance est levée à 21h32.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

Le président,

La secrétaire,

Alexandre Brodard

Martha Zurita

Le chancelier-rédacteur,

Rémy Voirol

